

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. FRANÇOIS LAFOND, président
Mme ANNE-MARIE PARENT, commissaire
M. DENIS BERGERON, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LES PROJETS DE RÉSERVES DE BIODIVERSITÉ
POUR HUIT TERRITOIRES
DANS LA RÉGION ADMINISTRATIVE DE LA CÔTE-NORD
PAR LE MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 14 décembre 2011 à 13h 30
Hôtel Le Manoir
Salle Cartier
8, avenue Cabot
Baie-Comeau

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2011

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

MOT DU PRÉSIDENT	1
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. CHARLES PINARD (Baie-Comeau)	5
M. DENIS VILLENEUVE (Baie-Comeau).....	15
Mme CAROLINE GILBERT (Sept-Îles)	26
QUESTIONS DE LA COMMISSION	32
M. CHARLES PINARD (Baie-Comeau)	41
REPRISE DE LA SÉANCE	
M. DENIS VILLENEUVE (Baie-Comeau).....	45
M. CHARLES PINARD (Baie-Comeau)	62
Mme CAROLINE GILBERT (Sept-Îles)	71
QUESTIONS DE LA COMMISSION	74

**SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2011
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs bonjour. Bienvenue à cette deuxième séance de la première partie de l'audience publique sur le projet de réserves de biodiversité pour huit (8) territoires dans la région administrative de la Côte-Nord.

10

Bienvenue également aux personnes qui sont à Sept-Îles pour participer en direct aux travaux de la Commission d'enquête par visioconférence interactive, ainsi qu'aux personnes qui suivent nos travaux sur Internet au moyen de la webdiffusion audio et vidéo.

15

Avant de laisser la parole aux participants, je désire vérifier si le ministère responsable a déposé de nouveaux documents depuis la dernière séance.

Madame Bernard?

20

PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:

Oui monsieur le Président. Nous avons déposé le Régime d'activités qui a été rendu public sur le Web du ministère, sur le site Internet du ministère hier. Donc nous avons déposé dix (10) copies du Régime d'activités vulgarisé, pour que les gens puissent bien saisir quelles sont les activités, quelles sont les gestions qui sont faites dans ces réserves.

25

Et on a aussi déposé le Tableau du processus de participation pour l'atteinte du douze pour cent (12 %), tel que demandé hier.

30

PAR LE PRÉSIDENT:

Et également la présentation au complet?

35

PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:

Et la présentation de monsieur Boisjoly.

PAR LE PRÉSIDENT:

40 Les documents qui ont été déposés hier soir, ou qui avaient déjà été déposés, est-ce que vous avez encore la liste de ces documents qu'on vous avait demandés de déposer?

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

45 On a les documents ici en tant que tels, la liste, non, mais les documents en format numérique, on les a.

PAR LE PRÉSIDENT:

50 Je reviendrai peut-être un peu plus tard avec ça, je demanderai à un analyste peut-être de valider tout ça.

Du côté des personnes-ressources, madame Rousseau, avez-vous de nouveaux documents?

55

PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:

Oui bonjour, j'ai apporté des documents, entre autres des tableaux où nous avons transmis nos avis, le ministère des Ressources naturelles, au ministère du Développement durable, du Développement et des Parcs, ainsi qu'une lettre de nos ministres.

60

Mais on demande que ces avis restent confidentiels.

PAR LE PRÉSIDENT:

65

Parfait, la Commission en prend note. Elle a bien reçu les documents, la Commission n'a pas le temps de les regarder présentement, elle va s'attarder à cela probablement demain matin et possiblement que la réponse que la Commission donnera, ça ira plus au courant de la semaine prochaine.

70

PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:

Merci.

75

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci. Monsieur Warren?

PAR M. CHARLES WARREN:

80 Il y a pas de nouveaux documents qui ont été déposés.

PAR LE PRÉSIDENT:

85 Le document que vous avez déposé hier soir, c'était votre plan, je pense, est-ce que c'était le plan directeur?

PAR M. CHARLES WARREN:

90 Les documents qui ont été déposés hier, il y a le Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire, puis il y a des extraits des enjeux régionaux qui ont été déposés aussi.

Et puis le Plan quinquennal de développement de la CRÉ. C'est parce qu'il manquait deux (2) copies, c'est pour ça que je suis retourné ce matin.

95 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord. C'est pas grave, vous auriez pu les envoyer par la poste, puis ça aurait fait pareil. Merci monsieur Warren.

100 Madame Bertrand?

PAR Mme LUCIE BERTRAND:

105 J'ai pas de documents à déposer pour l'instant.

PAR LE PRÉSIDENT:

110 Merci. Monsieur Berger, les documents que vous avez déposés hier soir, j'imagine que c'était des extraits pertinents du schéma d'aménagement de votre MRC, c'est ça?

PAR M. ROMAIN BERGER:

115 Exactement, ainsi qu'un certain nombre de règlements associés à ça. Il y a pas de nouveaux dépôts aujourd'hui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Maintenant, au niveau de la MRC de La Haute-Côte-Nord, monsieur Bédard, j'imagine que c'est la même chose pour les extraits?

120

PAR M. KEVIN BÉDARD:

La même chose que monsieur Berger.

125

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci. Et madame Otis, vous n'avez pas de documents, je crois?

130

PAR Mme KARINE OTIS:

Pas de documents aujourd'hui.

135

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup.

Le registre est ouvert, et vous pouvez dès maintenant vous y inscrire, autant à Baie-Comeau qu'à Sept-Îles, pour venir poser vos questions.

140

Si vous avez l'intention de présenter un mémoire, veuillez en faire part à Marie-Josée Harvey, coordonnatrice de la Commission d'enquête, qui est à la table située à l'arrière de la salle à Baie-Comeau et à Monique Gélinas, du côté de Sept-Îles.

145

Avant d'appeler le premier intervenant, je tiens à vous rappeler les règles de procédure en audience publique. Donc je demande aux participants d'éviter les préambules dans leurs questions; deux (2) questions par intervention sont permises et ce, sans sous-questions. Par ailleurs, vous pouvez vous réinscrire au registre pour d'autres questions relatives au projet. Toutes les questions et réponses me sont directement adressées.

150

Enfin, je vous rappelle qu'aucune manifestation, remarques désobligeantes, propos diffamatoires ou attitudes méprisantes ne seront tolérés dans les salles et ce, afin d'assurer un débat serein et respectueux.

155

**PÉRIODE DE QUESTIONS
CHARLES PINARD (Baie-Comeau)**

PAR LE PRÉSIDENT:

160

J'invite maintenant à l'avant monsieur Charles Pinard.

Bonjour monsieur Pinard.

165

PAR M. CHARLES PINARD:

Bonjour. Charles Pinard, président de l'Association des pourvoies de la Côte-Nord et, bien entendu, propriétaire de la Pourvoirie du lac Cyrès.

170

Première question fort simple, consensus, je veux avoir une définition du mot consensus de votre part.

PAR LE PRÉSIDENT:

175

Nous allons aller voir le ministère du Développement durable, même si hier soir, il y a quand même eu une réponse à cela. Madame Bernard.

PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:

180

Oui. Pour nous, un consensus, c'est quand tout le monde peut donner son opinion puis qu'à un moment donné, du travail en commun, on retient une proposition qui fait l'accord ou qui reçoit l'accord du plus large nombre de participants.

PAR LE PRÉSIDENT:

185

Autrement dit, un consensus n'est pas une unanimité?

PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:

190

Tout à fait. On ne cherche pas l'unanimité, on cherche un consensus.

PAR LE PRÉSIDENT:

195 Donc si vous avez trente (30) personnes autour d'une table, il y en a vingt-cinq (25) qui sont
d'accord avec les propositions d'aires protégées, les propositions d'agrandissement, vous
considérez à ce moment-là qu'il y a un consensus?

PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:

200 Oui. En autant, c'est sûr, en autant, je veux dire, nous, on a certains objectifs concernant la
protection de la biodiversité, je veux dire, il faut que le consensus respecte quand même les
orientations que le gouvernement veut prendre dans ce dossier-là.

205 D'autre part, je dirais qu'au moment où les propositions sont déposées, il y a eu quand
même un travail préliminaire qui a été fait à l'interne du gouvernement; c'est-à-dire que ces
propositions-là ont fait l'objet de discussions avec d'autres ministères pour pouvoir avoir une
position gouvernementale à déposer auprès des représentants du milieu où c'est discuté.

PAR LE PRÉSIDENT:

210 Parfait, merci. Monsieur Boisjoly.

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

215 Oui monsieur le Président, ça va un peu dans le sens de ce que madame Bernard disait,
j'aimerais ça qu'on puisse afficher sur l'écran une partie de la présentation que j'ai faite hier, voilà!

220 En fait, c'est important de situer dans les différentes étapes du processus de création d'une
réserve de biodiversité où se situe la recherche de consensus, et je reviendrais sur les étapes, les
premières étapes de création d'une réserve qui sont, en fait, des négociations entre le MDDEP et
le ministère des Ressources naturelles, tant notamment au niveau de l'évaluation des contraintes
sur le territoire, les contraintes présentes, donc les titres miniers, etc., les réservoirs
hydroélectriques par exemple, et l'analyse des impacts économiques avec les différents secteurs
d'affaires du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

225 C'est donc après cette étape-là que des territoires sont sélectionnés, et c'est à l'étape ici
qu'on voit, lorsque des territoires sont retenus, suite à ces négociations intragouvernementales là,
que là, il y a recherche d'un consensus.

230 Donc préalablement, il y a quand même sélection de territoires d'intérêt et négociations avec
notre partenaire du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

PAR LE PRÉSIDENT:

235 De quelle façon vous êtes assurés de la représentativité des utilisateurs du territoire lors de vos ateliers?

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

240 On a étudié, monsieur le Président, diverses options, et dans ce cas-ci, on a fait appel à l'Organisme de bassin versant Manicouagan qui était déjà un organisme de concertation régional qui rejoignait la plupart des intervenants du territoire.

245 Et au besoin, on a demandé à certains autres intervenants de se joindre à nous, comme par exemple, je pense à Hydro-Québec, quand il y a eu des questions sur Hydro-Québec, ou d'autres exemples comme tels.

PAR LE PRÉSIDENT:

250 Merci.

Votre seconde question, monsieur Pinard?

PAR M. CHARLES PINARD:

255 Dans l'approche d'un consensus, c'est quoi le poids des intervenants à l'intérieur du consensus? Est-ce qu'il y en a qui sont plus importants que d'autres, éventuellement?

PAR LE PRÉSIDENT:

260 Je vais aller voir du côté du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, madame Bernard.

PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:

265 Je dirais que chaque représentant est considéré au même titre qu'un autre représentant.

Il n'y a pas de domaine d'affaires qui est représenté sur une table où on travaille à une table de participation qui a plus de poids qu'un autre.

270 **PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

Par contre, je reviendrais à ce que j'expliquais précédemment. On arrive à la recherche d'un consensus à une étape où il y a déjà eu des négociations auparavant, et ces négociations-là se font intragouvernementalement avec différents secteurs d'affaires.

275 Donc c'est sûr que dans l'ordre décisionnel, les différents secteurs des négociations ont préséance sur le consensus des différents intervenants sur la table.

PAR LE PRÉSIDENT:

280 Autrement dit, il y a pas plus de poids pour le représentant forestier que celui des mines ou que celui des pourvoies, c'est ça que je comprends de votre réponse?

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

285 En fait, lors des négociations avec le MRNF, les seuls représentants, en fait, sont les représentants de la faune, des mines, de la forêt, de l'énergie. Donc c'est sûr qu'à ce moment-là, oui, il y a plus de poids dans ces différents secteurs là.

290 Par contre, lors des ateliers, à ce moment-là, non, tous les intervenants sont égaux.

PAR LE PRÉSIDENT:

295 Parfait, merci.

PAR M. CHARLES PINARD:

Me permettriez-vous une troisième question?

300 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Certainement, allez-y. De toute façon, il y a peu de monde, ça fait que ça peut être trois-quatre (3-4), puis monsieur en aura trois-quatre (3-4) également, ça va même me faire plaisir.

305 **PAR M. CHARLES PINARD:**

Faisant suite à ces propos, comment on peut expliquer le rejet possiblement des agrandissements des aires protégées par le fait que probablement, les vieilles forêts,

310 éventuellement Résolu va venir bûcher, les titres miniers, c'est là que je vois qu'il y a comme un double poids de ce que peut-être éventuellement dans nos mémoires on peut présenter.

Il y a mettons un groupe d'intérêt faunique qui est en faveur de, mais que le poids des forestiers ou des miniers va venir contrecarrer le projet éventuellement.

315 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On va retourner auprès de madame Bernard.

320 **PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

Moi, je dirais que la négociation dans ces dossiers-là, je veux dire, le ministère, avec les Ressources naturelles, je peux dire le gouvernement, en fait, c'est un reflet de la société aussi. Je veux dire, il y a différents intérêts en cause, donc on essaie de trouver la solution optimale qui va répondre à toutes les préoccupations.

325 Mais en général, si je regarde les orientations gouvernementales qui ont été prises en matière d'aires protégées, on dit clairement qu'on va tenir compte des enjeux socioéconomiques.

330 Donc je pense qu'au départ, il y a une discussion, il y a une négociation à faire entre les intérêts de conservation et les intérêts socioéconomiques, et il y a un choix à faire.

335 Donc la proposition, les propositions qu'on met sur la table ou qu'on dépose auprès du milieu régional ou des différents acteurs du milieu, c'est une proposition qui, au départ, reflète un certain consensus au sein du gouvernement, en tenant compte des intérêts de l'intérêt public.

PAR LE PRÉSIDENT:

340 Si je comprends bien votre intervention sur cette dernière question, vous n'êtes pas tout à fait satisfait des limites de l'aire protégée où est située votre pourvoirie?

PAR M. CHARLES PINARD:

345 Oui et non, c'est parce qu'il y a beaucoup d'enjeux. Tout arrive en même temps actuellement, vos audiences à vous avec les aires protégées que ça fait longtemps qu'on en entend parler, puis elles vont se faire officialiser. Puis aussi, il y a des projets actuellement qui s'en viennent avec Résolu qui s'en vient bûcher dans le secteur, il y a des titres miniers qui sont plus ou moins actifs.

350 Donc dans un territoire qui a été comme disons pratiquement vierge depuis des années et
des années, ça n'a jamais été bûché, à part qu'une pourvoirie, là, on se ramasse, dans un court
laps de temps, avec divers intervenants, divers enjeux, qui fait que là, il faut prendre position et il
faut faire vite.

PAR LE PRÉSIDENT:

355 Madame Bernard. Comment fait-on pour essayer d'amalgamer finalement les demandes ou
les us et coutumes de chacun à ce moment-là?

360 Bon, on sait que monsieur a une pourvoirie, lui, c'est la tranquillité, la chasse et la pêche; par
contre, si Résolu, en fait pour le nommer, parce que vous l'avez nommé tantôt, a le droit d'aller
bûcher dans ce coin-là, comment on fait l'amalgame des deux (2), même avec les claims miniers?

PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:

365 Écoutez, je pense qu'on prend l'ensemble des problèmes, l'ensemble des problématiques,
puis on les analyse, je veux dire, on fait l'analyse de chacune d'elles en fonction des objectifs qui
sont poursuivis. Il y a des choix qui sont faits à partir, je veux dire, on prend en compte la présence
d'utilisation du territoire.

370 Lors des ateliers préparatoires, c'est ça qu'on a cherché à faire, c'est d'aller chercher les
préoccupations des gens, l'utilisation, qu'est-ce qui était l'utilisation du territoire par rapport aux
contraintes qui sont actuelles et potentielles, puis aussi en tenant compte de ce qui s'en vient. Je
veux dire, le Plan Nord, c'est un projet qui s'en vient, donc on voit des potentiels prendre de plus en
plus d'importance. On a des domaines d'affaires qui prennent de plus en plus d'importance.

375 Donc tous ces facteurs-là sont pris en considération quand on analyse des territoires
d'intérêt où qu'on veut travailler sur des propositions d'aires protégées.

PAR LE PRÉSIDENT:

380 Parfait, merci. Une dernière question pour vous, monsieur Pinard.

PAR M. CHARLES PINARD:

385 Non ça va, s'il faut, je reviendrai.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, merci. Oui madame Parent.

390

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

Sur le même sujet! En regard des pourvoiries qui sont installées présentement à l'intérieur des limites des aires projetées, est-ce qu'il y a des baux types qui ont été établis?

395

Quelle va être la façon de gérer cela?

PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:

Bien, les pourvoiries, madame la Commissaire, c'est du domaine d'affaires des Ressources naturelles. Je veux dire, les pratiques actuelles continuent de s'appliquer, c'est toujours le ministère des Ressources naturelles et de la Faune qui demeure le responsable de ces activités dans les réserves projetées ou permanentes.

400

405

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

Monsieur Boisjoly.

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

410

Toutefois, les pourvoiries doivent se soumettre quand même au régime d'activités des réserves de biodiversité.

415

Donc par exemple, advenant le désir d'une pourvoirie de vouloir s'agrandir, ils vont devoir demander l'autorisation au MDDEP qui analysera cette proposition-là, notamment à la direction régionale, pour voir si ça va à l'encontre des objectifs de conservation de l'aire protégée.

420

Et bien sûr que ça va être dépendant de l'autorisation aussi du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

Est-ce qu'il y a certaines autorisations des MRC à obtenir, est-ce qu'il y a de la coordination avec les MRC?

425

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

C'est une question qu'on pourrait leur demander.

430 **PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

Oui, j'étais pour aller du côté du MRNF, madame Rousseau!

PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:

435

Ça fait partie du cadre du Plan régional du territoire public, l'agrandissement ou les modifications que pourrait avoir une pourvoirie.

440

Dans certaines parties du territoire, il peut y avoir des agrandissements; il y a d'autres parties qui pourraient être non autorisées.

Puis le Plan régional du territoire public, il y a une table de concertation qui est maître d'œuvre de cette planification-là.

445 **PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

Alors expliquez-moi comment ça fonctionne? Mettons qu'il y a une demande d'agrandissement ou pour changer les opérations qui sont déjà établies sur place, le pourvoyeur fait une demande à vous?

450

PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:

455

Si c'est pour une modification du territoire, oui, c'est une demande à nous, puis après, c'est analysé avec la table de concertation du Plan régional du développement des terres publiques pour le volet récréotouristique.

Mais si c'est seulement pour, mettons, une modification par rapport à leurs activités, c'est traité au MRNF, s'ils font pas partie d'une aire protégée évidemment.

460 **PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

Et la table de concertation, c'est composé de?

PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:

465

Des gens du milieu. Il y a des gens qui sont entre autres des forestiers, je veux dire, des compagnies forestières, des gens qui font la chasse, la pêche et tout, comme les activités sur le territoire public.

470

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

Et est-ce que c'est la même procédure pour les baux de villégiature?

475

PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:

Oui, parce que dans certains secteurs, on a des façons de faire différentes, mettons, où il y a plus de concentrations de villégiature, c'est des secteurs où il y a plus de contrôles, où les plans d'eau sont ouverts avec des appels d'offres.

480

Il y a d'autres secteurs où c'est le premier requérant. Ça dépend vraiment de la concentration de la villégiature.

485

Ça, c'est décidé au Plan régional du développement du territoire public. Puis dans les prochaines années, ça va être la CRÉ qui va devoir faire leur plan régional pour le développement de la villégiature.

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

490

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

495

Merci madame Rousseau. Est-ce que ça serait possible de remettre à la Commission ou de déposer auprès de la Commission la liste de tout le personnel que vous avez mentionné, c'est-à-dire les forestiers, etc., qui font partie de la table de concertation, c'est possible d'avoir cette liste-là, s'il vous plaît?

PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:

500

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Maintenant, je vais aller voir monsieur Pinard pour une dernière question!

505

PAR M. CHARLES PINARD:

C'est pas une question, peut-être une réponse pour la Commissaire, concernant les agrandissements de pourvoirie ou les limites d'ajustement.

510

Étant président de l'Association des pourvoiries de la Côte-Nord et donc membre du conseil d'administration de la Fédération des pourvoiries du Québec, je peux vous dire qu'il est très ardu actuellement de faire des demandes de modification ou d'agrandissement de territoire de pourvoiries à droits exclusifs, compte tenu qu'ici sur la Côte-Nord, il faut passer par un processus avec les Autochtones.

515

Donc c'est le ministère qui se doit de passer par eux et pour l'instant, tout ça est gelé. Donc pour l'instant, on peut pas rien faire.

520

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait monsieur Pinard. Oui madame Parent, allez-y.

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

525

Je reviens sur les baux de villégiature. Dans la documentation qu'on a, on comprend que depuis 2009, le MRNF a délégué aux MRC la responsabilité de l'émission et de gestion des baux. Est-ce que c'est le cas, et comment ça fonctionne?

530

PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:

En 2009, oui, sur les territoires publics intramunicipaux, il y a une convention de gestion territoriale pour une partie dans la MRC de Manicouagan et dans la MRC de La Haute-Côte-Nord.

535

Puis dernièrement, il y a quelques mois, la délégation pour les baux de villégiature a été transférée aux MRC, pour les baux de villégiature privée seulement.

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

540

Je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

545 Est-ce que c'est possible d'avoir une copie de la petite entente que vous avez entre chacune des MRC, s'il vous plaît? Merci.

DENIS VILLENEUVE (Baie-Comeau)

550

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vais demander à monsieur Denis Villeneuve s'il vous plaît de bien vouloir s'approcher.

555

Bonjour monsieur Villeneuve.

PAR M. DENIS VILLENEUVE:

Monsieur le Président, madame la Commissaire, monsieur le Commissaire!

560

J'en ai neuf (9)! Je sais pas s'il y a d'autres mondes qui attendent!

PAR LE PRÉSIDENT:

565

On va vous en donner quatre (4) pour l'instant, puis s'il n'y a personne qui s'est inscrit au registre, nous pourrons alors continuer.

PAR M. DENIS VILLENEUVE:

570

Merci beaucoup. Ma première question, concernant la participation aux ateliers préparatoires, j'aimerais savoir pourquoi les travailleurs directement concernés sont pas impliqués dans ces ateliers-là?

PAR LE PRÉSIDENT:

575

Madame Bernard ou monsieur Boisjoly!

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

580

Monsieur le Président, en fait, dans les ateliers préparatoires, on essaie d'avoir des responsables, des gens représentatifs de la plupart des différents secteurs régionaux, mais bien

sûr, c'est impossible d'avoir un représentant de tout organisme. On essaie d'avoir une table qui est fonctionnelle, donc un groupe de vingt (20) personnes, c'est déjà un bon groupe pour travailler à cette échelle.

585

On avait des gens de la CRÉ, de l'industrie forestière, donc quand même on pensait représenter la plupart des secteurs.

PAR LE PRÉSIDENT:

590

Maintenant, au niveau de la population comme telle, est-ce qu'il y a une démarche qui est faite, soit par avis public ou invitation auprès de la population, pour qu'ils puissent participer à une séance, d'une part, de travail, d'information en premier et de travail par la suite, parce que dans le fond, on a des représentants de divers organismes, mais la population comme telle, est-ce qu'elle est représentée et par qui?

595

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

En fait, dans le cadre des ateliers, monsieur le Président, on a proposé aux différents représentants des différents secteurs de transmettre un sondage à leurs membres et à toute personne intéressée. Le sondage était aussi accessible via Internet.

600

Donc il y avait moyen, oui, il y a pas eu d'ateliers grand public ou de séances grand public à part de 2004 où des ONG, en partenariat avec le gouvernement, se sont déplacés sur la Côte-Nord pour recueillir des propositions citoyennes.

605

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc est-ce que vous avez, à ce moment-là, est-ce que vous avez les résultats des sondages qui ont été faits par chacune des organisations ou des représentants d'organisations?

610

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

Oui, en fait les résultats du sondage sont un peu à l'image de l'audience aujourd'hui, on a eu un résultat de sondage.

615

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, merci monsieur Boisjoly.

620

Votre seconde question?

PAR M. DENIS VILLENEUVE:

Ça devait être des résultats de qualité!

625

PAR LE PRÉSIDENT:

Pardon?

630

PAR M. DENIS VILLENEUVE:

Des fois, c'est pas la quantité, c'est la qualité qui compte.

PAR LE PRÉSIDENT:

635

Les commentaires ne sont pas acceptés, monsieur Villeneuve, seulement dans votre mémoire!

PAR M. DENIS VILLENEUVE:

640

Dans la continuité de la question des travailleurs, je voudrais juste bien comprendre. Est-ce que le promoteur est ouvert à inviter les représentants d'associations de travailleurs, considérant qu'ils sont directement impactés par les impacts?

645

PAR LE PRÉSIDENT:

Lorsque vous parlez d'associations de travailleurs, vous référez à quelles associations?

PAR M. DENIS VILLENEUVE:

650

Bien, par exemple, les syndicats.

PAR LE PRÉSIDENT:

655

Madame Bernard.

PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:

660

Bien, je crois que les représentants ont été choisis, je pense, en concertation avec les gens du milieu. On a essayé de regrouper l'ensemble des grands organismes des domaines d'intérêts.

Je veux dire, on n'a pas eu de demandes ou on n'a pas eu de propositions à l'effet de proposer les syndicats, mais je veux dire, si ça avait été le cas, je pense qu'on l'aurait considéré.

PAR LE PRÉSIDENT:

665

Et quand vous dites que vous n'avez pas eu de propositions de considérer les syndicats, les propositions viennent de qui à ce moment-là?

PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:

670

Bien, je veux dire, on en discutait avec l'OBV, l'organisme qui organisait la logistique, ou on en parle avec les directions régionales de nos ministères. On essayait quand même d'avoir un échantillonnage de représentants qui soit le plus pertinent.

675

Moi, j'ai la liste ici, je veux dire, on avait l'Association des chasseurs et pêcheurs, la Pourvoirie Plétipi, Boisaco, Rébec, AbitibiBowater, l'Université Laval, le Regroupement des Locataires de Terres Publiques, la MRC Manicouagan, de La Haute-Côte-Nord, l'Association touristique régionale Manicouagan, Corporation de la promotion de développement minier, Réserve mondiale de la biosphère, Organisme de bassin versant de la Haute-Côte-Nord, de la Manicouagan, le ministère des Ressources naturelles et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

680

Donc c'est quand même, je veux dire, on considérait que pour un atelier de cette nature, on réussissait quand même à rejoindre une bonne partie des préoccupations.

685

On s'est dit que pour ce qui est de compléter les préoccupations du milieu, on comptait sur la tenue de cette audience pour venir recueillir les commentaires de d'autres groupes qui n'avaient pas été rejoints par cet atelier.

690

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci madame Bernard.

Votre troisième question!

695

PAR M. DENIS VILLENEUVE:

Dans le document synthèse sur les ateliers préparatoires, on mentionne qu'il y a souvent des divergences au niveau du travail qui est fait dans le cadre des certifications forestières, donc des analyses de carences réalisées dans ce contexte-là, et le travail du MDDEP.

700

Alors j'aimerais savoir quels sont les efforts que le MDDEP est prêt à consentir à faire pour assurer une meilleure efficacité des analyses de carences, par exemple en lien avec la certification forestière et le travail du MDDEP?

705 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Boisjoly.

710 **PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

715 En fait, dans les dernières années, on a reçu beaucoup de demandes des compagnies forestières qui étaient en cours de certification, et le ministère, surtout au cours de la dernière année, a travaillé de concert avec les différentes compagnies pour, d'une part, analyser leurs propositions de territoire pour la conservation et, d'autre part, fournir une analyse de carences à l'échelle de leur unité d'aménagement forestier, surtout à l'échelle des unités que nous, on considère pertinentes en termes de conservation, les unités du cadre écologique de référence.

PAR LE PRÉSIDENT:

720 Merci monsieur Boisjoly. Madame Parent.

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

725 Je vais adresser une question au MRNF! Est-ce que vous pourriez préciser comment la création d'aires protégées peut permettre l'obtention d'une certification forestière comme la norme FSC par exemple?

PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:

730 Moi, je peux pas répondre à cette question, je vais demander à mon confrère Mathieu Cyr, peut-être que lui peut répondre.

PAR M. MATHIEU CYR:

735 C'est certain que pour FSC Canada, ils demandent présentement d'atteindre un certain pourcentage d'aires protégées.

740 Sur la Côte-Nord, on est à environ, comme vous le disiez hier, entre six (6 %) et sept pour cent (7 %). Si on prend comme référence Produits forestiers Résolu, compte tenu que le gouvernement parle d'atteindre un douze pour cent (12 %), bien, eux, ils ont pris sur eux-mêmes

de proposer certains territoires que je me souviens plus comment ils sont appelés, mais ils proposent des aires protégées, des places de protection où ils feront pas d'opérations forestières, au MDDEP.

745 **PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

Est-ce que toutes les entreprises qui ont des droits de coupe, est-ce qu'elles ont un droit d'obtenir une certification forestière?

750 **PAR M. MATHIEU CYR:**

755 Oui. Il faut qu'ils enclenchent le processus. Présentement, la certification forestière relève du bénéficiaire de contrat, donc Produits forestiers Résolu est dans une démarche. La compagnie forestière Arbec qui est dans l'unité d'aménagement forestier voisine a fait la démarche et a reçu sa certification.

760 Donc présentement, ça relève des bénéficiaires, et à partir de 2013, le ministère qui va reprendre la planification forestière s'engage à conserver les certificats, que ce soit CSA, FSC, qui sont présents sur le territoire présentement.

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

Quand vous parlez de la démarche, qu'est-ce que vous voulez dire par la démarche?

765 **PAR M. MATHIEU CYR:**

770 La démarche, bien, c'est un long processus, se certifier FSC. Ils ont, on va appeler ça un catalogue où il faut répondre à un paquet de critères, et les compagnies doivent répondre à tous ces critères-là pour réussir à avoir leur certification.

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Bernard.

775 **PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

J'ajouterais, monsieur le Président, que depuis quelques années, on reçoit régulièrement les propositions des différentes compagnies forestières, de propositions d'aires protégées dans le cadre de leur certification. Et on leur a toujours répondu qu'on était pour analyser les propositions

780 qui nous ont été proposées dans le cadre de l'analyse du douze pour cent (12 %), et c'est ce qu'on a enclenché dans plusieurs régions.

785 Donc les propositions qui sont déposées par les compagnies sont analysées, au même titre que les autres propositions dans l'ensemble des régions, pour pouvoir identifier de nouveaux territoires d'intérêt et de nouvelles aires protégées dans le cadre de l'atteinte du vingt pour cent (20 %).

PAR LE PRÉSIDENT:

790 Supposons qu'il y a une entreprise forestière qui a plus qu'un hectare (1 ha), mais une grande aire où finalement, pour obtenir leur certification, ne touchera pas à ça, mais c'est à l'extérieur de mettons une proposition pour les aires protégées, comment on fait, est-ce que c'est possible d'inclure ce noyau qui est protégé par la certification forestière, de l'intégrer à l'aire protégée, sans que ça cause de dommages aux alentours aux activités?

795 En fait, ce que je veux savoir, est-ce que c'est proche l'une de l'autre?

PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:

800 Écoutez, quand on reçoit les propositions, tant les propositions du public que des propositions des compagnies, quelles que soient les propositions, on essaie toujours, par rapport à nos intérêts écologiques, par rapport aux objectifs de conservation, à essayer d'harmoniser les propositions, voir qu'est-ce qui est intéressant, jusqu'où on peut aller pour pouvoir intégrer des propositions qui nous sont déposées.

805 Mais par contre, on peut pas répondre à toutes les propositions qui nous sont déposées, on va prendre les plus pertinentes. On va avoir des choix à faire pour pouvoir rencontrer nos objectifs de combler les carences. Mais chacune des propositions est analysée en fonction de comment on peut l'adapter, comment on peut répondre aux préoccupations des compagnies ou du milieu ou des enjeux socioéconomiques, pour pouvoir avoir une aire qui fait l'affaire en termes d'intégrité puis de protection de la biodiversité, mais aussi qui répond à des préoccupations plus économiques.

PAR LE PRÉSIDENT:

815 Et dans le cadre des huit (8) aires protégées qui sont à l'étude présentement, les propositions qui ont déjà été avancées par les forestiers, est-ce qu'elles ont été considérées, est-ce qu'elles ont été analysées? Monsieur Boisjoly.

820

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

En fait, dans le cas des huit (8) aires qui nous intéressent aujourd'hui, il y a une aire, la brûlis du lac Frégate qui a été directement proposée par la compagnie forestière concernée, donc c'est un cas concret.

825

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Dans les autres aires, il y a pas eu d'agencement entre les propositions qui ont été faites antérieurement et les sept (7) autres aires protégées, à part du lac Frégate que vous venez de mentionner?

830

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

Les autres aires étaient des propositions qui concernaient le caribou forestier, par exemple la vallée de la rivière Godbout était une proposition du secteur Forêts du ministère des Ressources naturelles de la direction régionale, donc c'est variable.

835

Mais je pense surtout au brûlis du lac Frégate comme étant une proposition provenant directement d'une compagnie.

840

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Boisjoly.

845

Madame Rousseau, est-ce que les secteurs protégés par l'industrie forestière sont assujettis à la prospection minière pareil?

PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:

Quand on a un consensus, tous les territoires qui ont été acceptés par notre ministère font l'objet d'une soustraction au jalonnement pour une période temporaire.

850

PAR LE PRÉSIDENT:

La période temporaire, ça correspond à deux (2) mois ou deux (2) ans?

855

PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:

Non, c'est des années. Le temps de permettre au MDDEP d'avancer sa protection.

860 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci madame Rousseau.

865 **PAR M. MATHIEU CYR:**

Juste pour compléter! Donc c'est ça, comme madame Rousseau disait, les propositions des industriels forestiers n'ont pas été analysées quand elles sont transmises au MDDEP par le MRNF. Donc ça veut pas nécessairement dire que le MRNF est en accord avec ces propositions-là, et ça veut pas nécessairement dire aussi qu'il y a une soustraction au jalonnement.

870

C'est juste après que le MDDEP nous les ait proposées qu'on a commencé à les analyser, que la soustraction au jalonnement peut être faite ou que les opérations forestières peuvent être arrêtées. C'est un choix personnel de l'industriel forestier de ne plus aller faire d'opérations dans les secteurs pour se certifier FSC.

875

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vais poser une question qui peut paraître bête pour les forestiers! Est-ce que les secteurs qui sont réservés à la non-coupe, c'est les moins bons secteurs?

880

PAR M. MATHIEU CYR:

Non, parce que FSC est très sévère à ce niveau-là. Donc à bien des égards, ça peut leur compliquer de beaucoup la vie.

885

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, merci beaucoup.

890

Votre dernière question!

PAR M. DENIS VILLENEUVE:

J'avais le goût de vous répondre!

895

PAR LE PRÉSIDENT:

Dans votre mémoire seulement.

900 **PAR M. DENIS VILLENEUVE:**

Je m'en vais plus du côté des mines. J'aimerais ça savoir c'est quoi qui est si puissant dans les mines pour que systématiquement, les zones avec droits consentis sont éliminées?

905 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Rousseau, j'imagine que c'est vous qui allez répondre à cette question?

910 **PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:**

C'est parce qu'on a des droits, des droits consentis, au même titre que la foresterie, quand on a un contrat d'aménagement, puis qu'on a signé des droits, il faut qu'on respecte les droits consentis.

915 Alors pour les mines, c'est la même chose. Quand il y a un claim minier, on doit respecter ce droit-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

920 Pourriez-vous nous expliquer comment fonctionne un claim minier? C'est-à-dire que bon, demain matin, moi, j'arrive...

PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:

925 Vous pouvez le faire sur Internet.

PAR LE PRÉSIDENT:

930 ... je prends un claim quelque part, je sais pas où...

PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:

Vous pouvez le faire sur Internet.

935 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On peut le faire sur Internet! Bon, mettons que je le fais sur Internet, puis après ça, qu'est-ce qui se passe, là?

940 Est-ce que je dois absolument aller prospecter, c'est quoi?

PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:

945 Bien, vous avez un délai X pour aller prospecter.

PAR LE PRÉSIDENT:

Le délai X, mettez toujours des chiffres!

950 **PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:**

C'est parce que c'est inscrit sur votre demande, la période que vous voulez avoir le droit minier.

955 Puis à ce moment-là, si vous faites des recherches, vous devez transmettre les informations que vous avez recueillies sur ce site-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

960 Puis est-ce qu'il y a une obligation de travailler sur le claim comme tel? Est-ce que le claim demeure indéfini dans le temps?

PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:

965 Non.

PAR LE PRÉSIDENT:

970 Bon, expliquez-moi la procédure, c'est ça que j'aimerais savoir, madame Rousseau!

PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:

975 Bien là, je pourrais pas vous dire tout le processus, là. Je pourrai vous le transmettre pour pas commettre d'erreurs.

Je sais qu'il y a une période, puis après, là à ce moment-là, c'est une autre étape pour avoir un bail exclusif, si vous avez...

PAR LE PRÉSIDENT:

980

Donc vous allez nous transmettre cette procédure avec toutes les ramifications que ça impose?

PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:

985

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

990

D'accord, merci madame Rousseau.

PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:

995

Ça me fait plaisir.

PAR LE PRÉSIDENT:

1000

Merci monsieur Villeneuve.

CAROLINE GILBERT (Sept-Îles)

PAR LE PRÉSIDENT:

1005

Je vais aller maintenant du côté de Sept-Îles, madame Caroline Gilbert!

Bonjour madame Gilbert.

1010

PAR Mme CAROLINE GILBERT:

Rebonjour.

PAR LE PRÉSIDENT:

1015

Pour être équitable, je vais vous donner quatre (4) questions aussi à vous!

PAR Mme CAROLINE GILBERT:

1020 J'en aurai pas quatre (4). Je me sens pas lésée, merci.

Dans le fond, je vais prendre quand même le surplus de questions pour amener, dans le fond, une question de précision. Je voudrais revenir sur une question que j'ai posée hier soir à la Commission, concernant l'aspect des vieilles forêts.

1025 Quand je suis retournée, finalement, je me suis rendu compte que j'avais peut-être pas eu le besoin de précision dont j'avais besoin. Donc si vous me permettez d'apporter une question de précision à ce niveau-là!

1030 Donc dans le fond, c'est juste l'idée de bien comprendre qu'est-ce que l'un ou l'autre des ministères, je sais pas si ça va être le MDDEP ou le MRNF, explique dans le fond dans le sens d'une vieille forêt.

1035 Est-ce que c'est une forêt où on parle souvent d'âge de deux cents (200) ans d'âge au niveau des arbres en tant que tels ou si c'est une forêt qui n'a pas eu d'aménagements ou d'activités humaines? Il pourrait y avoir des jeunes arbres qui ont été brûlés et qu'il y a eu de la repousse, mais c'est considéré comme une vieille forêt, parce qu'il y a jamais rien eu là, ou c'est vraiment l'âge des arbres?

1040 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord, on comprend bien votre question. Est-ce que le MRNF Forêts a bien compris la question?

1045 **PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:**

Je vais transmettre la demande à mon confrère Mathieu Cyr.

PAR LE PRÉSIDENT:

1050 Comment on définit une vieille forêt, c'est ça que vous voulez savoir, n'est-ce pas madame?

PAR Mme CAROLINE GILBERT:

1055 Oui.

PAR M. MATHIEU CYR:

1060 Oui, puis je prendrai pas le risque de répondre après-midi, on va vous transmettre l'information. Il y a des définitions bien précises.

C'est en fonction des types de peuplement et tout ça, mais pour être sûr de pas me tromper, on va vous transférer la question.

1065 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Excellent. Donc la réponse, madame Gilbert, va nous parvenir un peu plus tard, et dès qu'on l'aura reçue, nous allons la mettre sur le site Internet du BAPE et aussi, ça va être dans les centres de consultation également.

1070

PAR Mme CAROLINE GILBERT:

1075 D'accord. Ma deuxième question était en lien avec la réponse que j'aurais aimé recevoir, je comprends que là, on l'aura pas, mais je vais quand même soumettre ma question, peut-être qu'à ce moment-là, la réponse pourrait être en même temps transmise par le ministère.

1080 Dans ce sens que nous autres, on voulait savoir qu'est-ce qui était une vieille forêt. Hier soir, on nous disait que souvent, les protections, les connaissances se limitaient à la limite nordique de l'aménagement forestier au niveau des capacités de coupe et tout ça, qu'au-delà de cette limite-là, il y avait pas de connaissances de la part tant du MRNF que du MDDEP, à ce moment-là on se dit que selon le concept de définition d'une vieille forêt, il en existe peut-être au-delà de la limite qui est actuellement connue.

1085 Donc on se demandait, parce qu'on sait qu'il y a une carence au niveau de représentativité des vieilles forêts que le ministère du Développement durable nous a expliqué hier, à ce moment-là il y aurait pas lieu d'aller chercher un peu plus de connaissances! Le ministère disait que c'était pas dans leurs plans.

1090 Mais on leur soumet la possibilité de développer la connaissance à ce niveau-là, pour être sûr d'être bien représentatif au lieu de juste aller chercher les vieilles forêts dans les unités d'aménagement forestier. On sait que c'est important, parce qu'il y a un danger de coupe là, mais il y aurait pas lieu d'en avoir au-delà de la limite?

1095 Je pense que ça fait un peu référence à ce que la commissaire Parent amenait comme question hier aussi, d'aller chercher peut-être des informations au-delà de la limite, pour avoir une meilleure représentativité de protection des vieilles forêts.

Donc c'est la question que j'adresse aussi, mais là, je sais pas s'il peut y avoir une réponse.

PAR LE PRÉSIDENT:

1100

On va aller voir monsieur Boisjoly.

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

1105

Effectivement, on mentionnait hier qu'il y a pas beaucoup de connaissances accessibles au nord de la limite de la forêt aménagée.

1110

Par contre, on crée quand même des aires protégées au nord de la limite de la forêt aménagée. Donc bien qu'on ne connaisse pas exactement la quantité de vieilles forêts dans ces aires protégées là, de fait de l'absence d'aménagement forestier, les forêts debout dans ces territoires-là sont, pour la grande majorité, des vieilles forêts, c'est-à-dire des forêts qui n'ont pas subi le passage des feux qui sont quand même assez importants dans certains secteurs au nord de la forêt aménagée.

1115

Mais effectivement, je peux juste approuver le besoin de connaissances sur les vieilles forêts au nord pour peut-être cibler la conservation en ce sens-là.

1120

Toutefois, comme vous l'avez mentionné, la priorité, pour l'instant, est en forêt aménagée, parce que c'est là qu'il y a le plus d'activités qui dégradent les vieilles forêts.

PAR LE PRÉSIDENT:

1125

Est-ce que des démarches, monsieur Boisjoly, pourraient ou auraient été entreprises avec les forestiers à ce sujet, c'est-à-dire aller voir au-delà de la forêt aménagée, pour essayer de connaître, finalement, quelle sorte de forêt qui existe au-delà?

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

1130

Bien, on a communiqué avec les gens de l'expertise sur la forêt, je me souviens pas du nom du bureau exactement à Québec, qui travaille entre autres sur étudier la portion au nord de la limite de la forêt aménagée, dans l'optique notamment de regarder à quel point cette limite-là est valable, et on attend d'avoir des données publiques à ce niveau-là pour pouvoir utiliser ces données-là. Mais les discussions ont été entamées il y a déjà...

1135 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Il y a eu des discussions, il y a eu une espèce de mandat qui a été octroyé, j'imagine?

1140 **PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

Bien, c'est un mandat indépendant de notre objectif à nous. C'est plus des travaux qui relèvent du MRNF en tant que tel.

1145 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous êtes au courant de ça, madame Rousseau?

1150 **PAR M. MATHIEU CYR:**

Bien, on en a parlé hier un peu, l'inventaire au nord de la limite nordique, justement pour la définir de façon plus absolue, de dire que c'est vraiment là où elle doit se situer. Comme je disais hier, la limite nordique présentement est connue quand même assez bien jusqu'au nord du réservoir Manicouagan; après ça, les connaissances diminuent. Mais il y a déjà eu des inventaires "décennaux" dans le passé dans tous ces secteurs-là.

1155 Le deuxième décennal, il date, mais il a démontré, cet inventaire-là a démontré que les peuplements à ces hauteurs-là sont plus épars, donc sont plus éparpillés sur le territoire. La densité n'est pas là, c'est pas le même type de forêt qu'on retrouve au sud.

1160 Donc le MDDEP, à mon opinion, s'assure d'avoir une représentativité de tous les types de peuplements, c'est pour ça qu'il vient aussi en chercher plus au sud. C'est une question de représentativité.

1165 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci.

Votre troisième question, madame Gilbert.

1170 **PAR Mme CAROLINE GILBERT:**

Oui. Je vais y aller avec ma troisième question. Ça fait un peu référence à ça, c'est surtout dans l'optique de huit (8 %) à douze pour cent (12 %). J'amène une question au niveau de l'acquisition de connaissances.

1175 C'est certain que si on va pas au-delà d'une certaine limite, puis qu'il y a un manque de connaissances, à notre sens, c'est difficile d'aller chercher vraiment, dans le fond, d'améliorer les carences, de diminuer les carences s'il y a un manque de connaissances de facto; on va aller où il y a les connaissances, pour être capable de vraiment s'assurer de bien répondre aux carences.

1180 Quand on n'a pas la connaissance, comment on peut justifier que cette aire-là répond aux carences? Oui, on imagine, mais ils vont être obligés d'aller en chercher dans le sud où ce qu'il y a vraiment des connaissances, pour assurer cette diminution de carences là.

1185 Comment le ministère, dans le fond, joue cet aspect-là de manque de connaissances versus une assurance de diminuer les carences?

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Boisjoly.

1190

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

1195 Bien, effectivement, on n'a pas des connaissances partout, puis le ministère se base entre autres sur la représentativité physique pour combler ce manque de connaissances là, parce que là, on parle uniquement de vieilles forêts, mais on a un manque de connaissances sur une multitude d'items, comme par exemple le caribou forestier, comme les espèces rares et menacées.

1200 On connaît à peu près rien des espèces botaniques rares dans le Nord-du-Québec, c'est des travaux qui commencent présentement dans le cadre de la planification écologique du Plan Nord.

Mais justement, c'est le cadre écologique qui nous permet de combler ce manque de connaissances là, en allant chercher des items représentatifs de la plupart des ensembles physiographiques du Québec.

1205 Donc ça nous amène à aller créer des aires protégées autant dans le sud que dans le nord. Et là où on est dans des endroits où on a la connaissance, bien, bien sûr qu'on se sert de cette connaissance-là pour raffiner nos limites.

PAR LE PRÉSIDENT:

1210

Merci monsieur Boisjoly. Une dernière question!

PAR Mme CAROLINE GILBERT:

1215 Ça faisait le tour de mes questions, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

1220 Parfait, merci.

QUESTIONS DE LA COMMISSION

1225 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Bergeron!

PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:

1230 Merci. J'aimerais peut-être améliorer notre compréhension des outils de planification en matière forestière en relation avec la détermination d'aires protégées.

1235 À notre connaissance, il y a eu une Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier qui a été adoptée en 2010, nous, ce qu'on souhaiterait savoir, c'est quoi les implications de ce régime forestier sur le réseau d'aires protégées?

Est-ce qu'il y a une prise en considération dans la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier de la détermination d'aires protégées?

1240

PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:

Mathieu, est-ce que tu peux répondre?

1245 **PAR M. MATHIEU CYR:**

C'est certain que le MRNF, aussitôt que le MDDEP lui demande de soustraire à l'aménagement forestier des secteurs, généralement il le fait de façon automatique.

1250 Sinon, la nouvelle Loi sur l'aménagement durable des forêts met en place l'aménagement écosystémique qui est une nouvelle façon de faire qui va être plus orienté vers le développement durable et donc, ça va permettre la protection du caribou, ça va permettre un paquet de choses.

1255

On a mis en place un plan de protection du caribou forestier, on travaille sur le garrot d'Islande, on travaille sur un paquet d'éléments qui vont aider à la préservation d'espèces ou de milieux.

PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:

1260

Et l'arrimage justement entre ces actions-là et la démarche du MDDEP quant à la détermination d'aires protégées, est-ce qu'il y a un arrimage, est-ce qu'il y a des discussions, des échanges d'informations?

PAR M. MATHIEU CYR:

1265

Sur certains territoires, oui. Comme on regarde présentement à nos bureaux pour les complexes de milieux humides qui pourraient devenir à terme des aires protégées, donc on regarde ces éléments-là, on regarde si ça pourrait devenir, si ça pourrait faire partie du pourcentage pour diminuer l'impact pour les forestières ou pour les autres activités réalisées dans le milieu.

1270

On regarde aussi pour les rivières, pour des cours d'eau qui pourraient servir d'aires protégées aussi.

Donc oui, on fait un travail de notre côté pour essayer de faire un arrimage avec le MDDEP.

1275

PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:

Il y a un autre instrument aussi qui est utilisé, c'est le plan de mise en valeur du milieu forestier, c'est bien ça?

1280

PAR M. MATHIEU CYR:

C'est certain qu'avec l'arrivée de la nouvelle loi, c'est le ministère qui reprend la planification, et ils vont réaliser un plan, un PAFI qu'on appelle, un plan d'aménagement forestier intégré, donc qui va tenir compte de l'ensemble des préoccupations du milieu, mais principalement axé sur la foresterie.

1285

La Conférence régionale des élus a réalisé un PRDIRT qu'on appelle, un plan régional de développement intégré des ressources et du territoire qui cadre un paquet d'éléments aussi qu'on tient compte dans l'écriture des PAFI.

1290

1295 On a mis en place des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire, des tables GIR qu'on appelle, ces tables-là servent à la planification forestière et à tenir compte de toutes les préoccupations du milieu, permettent d'harmoniser tant avec les communautés autochtones qu'avec les pourvoyeurs, avec des gestionnaires de zecs, avec un particulier, pour faire une foresterie qui est plus acceptable socialement.

Mais je suis pas capable de faire référence à votre plan.

1300 **PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

Plan de mise en valeur du milieu forestier?

1305 **PAR M. MATHIEU CYR:**

Oui. Mais c'est peut-être en lien avec les forêts privées, puis dans l'autre cas, le MRNF, tout au moins la DGR, la Direction générale régionale s'occupe minimalement des forêts privées, mais dans notre cas, on est surtout axé sur les forêts publiques.

1310 **PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

Est-ce qu'il y a un lien avec le Plan quinquennal d'aménagement forestier 2008-2013?

1315 **PAR M. MATHIEU CYR:**

Le plan quinquennal, c'est sur le régime actuel. Oui, c'est celui présentement que les industriels forestiers ont réalisé et qu'ils mettraient en œuvre avec leur plan annuel d'aménagement forestier qui est en cours actuellement.

1320 Nous, on est sur l'année 2011-2012, qui fait partie du plan quinquennal 2008-2013.

En 2013, ça va devenir les PAFI qui vont être pour la période 2013-2018 pour laquelle le Forestier en chef va réaliser un calcul de possibilité forestière.

1325 **PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

Merci.

PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:

1330

En complément! Vous avez fait allusion aux démarches de la Conférence régionale des élus quant au Plan de développement des ressources naturelles et du territoire, j'aimerais poser ma question au représentant de la CRÉ.

1335

Dans quelle mesure on prend en considération dans cette démarche la détermination d'aires protégées? Monsieur Warren.

PAR M. CHARLES WARREN:

1340

C'est sûr effectivement qu'à partir du moment où une aire protégée va être décrétée, ça va être considéré dans notre planification, c'est un incontournable. C'est aussi simple que ça.

PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:

1345

Mais actuellement, dans votre démarche d'élaboration de votre plan, est-ce qu'il y a des éléments qui sont pris en considération quant à la détermination d'aires protégées ou de secteurs de protection?

PAR M. CHARLES WARREN:

1350

Non. Dans le Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire qui, en principe, devrait couvrir éventuellement, comme le disait madame Rousseau tout à l'heure, la gestion des baux de villégiature privée et commerciaux, ça fait pas partie des domaines sur lesquels le plan s'est penché. Ce n'est pas inclus dans le mandat qu'on a à ce niveau-là par le ministère.

1355

Toutefois, c'est sûr que si on regarde en dehors du PRDIRT, parce que la Conférence régionale des élus n'œuvre pas, c'est un mandat qu'on a, c'est sûr qu'on est interpellé par la question des aires protégées au niveau de la planification et des impacts socioéconomiques qui peuvent découler de tout ça, mais on n'a pas de liens directs à part la participation au processus qui vous a été décrit.

1360

PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:

1365

Écoutez, je me tournerais auprès de madame Bernard!

Hier, vous faisiez mention que dans vos démarches de détermination d'aires protégées, vous envisagez une association, un arrimage avec la démarche de la Conférence régionale des élus,

1370 est-ce que vous pourriez peut-être dire un peu, expliciter votre démarche en fonction des instruments qui sont déjà développés au sein de la CRÉ?

Avez-vous déjà une idée de la façon dont vous allez intégrer votre démarche à ce qui se fait déjà à la CRÉ?

1375 **PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

Oui monsieur le Commissaire. En fait, dans plusieurs régions du Québec, on a déjà commencé à travailler avec la conférence régionale des élus et plus précisément avec des organismes dont la CRRNT pour former une table qui va pouvoir discuter des aires protégées, puis en tenant compte des différentes préoccupations, des différents usages, des différentes planifications régionales.

1380 Donc c'est dans le processus pour l'atteinte du douze pour cent (12 %), c'est ce que j'ai présenté hier, c'est le processus de participation qu'on est en train d'appliquer dans chacune des régions administratives et pour lequel, un exercice qu'on n'a pas encore commencé avec la CRÉ de la Côte-Nord, mais pour lequel on voudrait débiter à partir de l'hiver 2012.

1390 Donc dans certaines régions, je vous dirais comment ça s'est organisé. Si je prends l'exemple du Bas-Saint-Laurent, la CRRNT, même si c'était pas dans son mandat principal des aires protégées, avait quand même considéré, voulait considérer des aires protégées dans le cadre de sa planification. Il y a certaines régions où on va retrouver cette préoccupation, il y en a d'autres, disons qu'il faut l'aborder spécifiquement lors d'un processus, un processus que le ministère a élaboré.

1395 Mais pour ce qui est de la CRÉ de la Côte-Nord, nous, on s'apprête à débiter les travaux, à les contacter en hiver 2012.

PAR LE PRÉSIDENT:

1400 Madame Bernard, CRRNT, c'est un acronyme?

PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:

1405 La Commission régionale sur les ressources naturelles et du territoire qui est, je crois, je peux me tromper, qui est un organisme de la CRÉ qui s'occupe des mandats dans le domaine d'affaires du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:

1410 Alors un autre élément qui a été touché tout à l'heure, c'est entre autres les baux de villégiature, la délégation de gestion des baux de villégiature aux municipalités régionales de comté.

1415 Ce que j'ai compris de la réponse du MRNF, c'est que ça portait essentiellement, en termes de délégation, sur le périurbain en termes de territoire non organisé?

PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:

1420 Au début, oui, il y a quelques années, c'était seulement sur le territoire public intramunicipal qui était hors CAAF en fait.

Puis maintenant, c'est sur le territoire de la Côte-Nord au complet. Chaque MRC a eu la délégation de son territoire.

1425 **PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

J'aimerais savoir quelles sont les responsabilités des municipalités régionales de comté en lien avec la gestion des baux de villégiature et des pourvoies qui sont en territoire non organisé?

1430 **PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:**

C'est seulement pour la villégiature privée, c'est pas pour les pourvoies.

PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:

1435 OK. Donc pour les baux de villégiature privée, c'est quoi la responsabilité des municipalités régionales de comté?

PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:

1440 Est-ce que c'est moi qui réponds?

PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:

1445 Ou c'est les gens des MRC, c'est ça!

PAR M. ROMAIN BERGER:

1450 Comme disait madame Rousseau, il y a deux (2) types de territoires qui sont touchés par nos activités au niveau de la MRC.

1455 Le premier type qui a été expérimenté dans les années passées et qui est toujours en vigueur, les terres publiques intramunicipales, c'est les territoires hors CAAF qui sont publics dans lesquels le ministère a délégué un certain nombre de choses aux MRC, notamment l'émission de droits fonciers, que ce soit la résidence principale, villégiature, etc., etc., commercial aussi, et la possibilité aussi pour les MRC de faire de l'exploitation forestière sur ces territoires-là. Bon, ça, c'est une chose.

1460 La deuxième chose qui a eu lieu dans les dernières années, la délégation de la gestion foncière, dans les CAAF, dans les territoires sous CAAF, donc là, au niveau des MRC, on gère uniquement les baux de villégiature et abris sommaires qui sont déjà en vigueur, ainsi que les baux de carrières et sablières. Et on répond strictement aux directives, on a une entente avec eux, avec le ministère, pour appliquer leurs directives. On est des opérateurs, si on veut.

1465 Donc admettons que les aires protégées soient décrétées permanentes, bien en fait, on a même déjà ces contraintes-là qui s'appliquent, le ministère nous met régulièrement à jour une sorte de carte de notre territoire en nous disant, bien là, tu peux pas émettre de baux, là, tu peux pas non plus, et puis ils nous expliquent les raisons pourquoi pour qu'on puisse expliquer aux gens aussi pourquoi on leur dit non.

1470

PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:

1475 Une question complémentaire! Vous avez quand même certaines responsabilités d'application réglementaire de la part du gouvernement du Québec, je pense entre autres à Q-2 r.8, Politique de protection des rives, gestion des matières résiduelles, est-ce que cette réglementation-là est applicable en territoire non organisé?

PAR M. ROMAIN BERGER:

1480 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:

1485 Est-ce que cette réglementation-là est applicable aux baux de villégiature que vous gérez?

PAR M. ROMAIN BERGER:

Oui.

1490 **PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

Est-ce que vous avez des ententes ou des démarches particulières pour ce qui est des baux de villégiature qui vont être en aires protégées, pour avoir, disons, un plan d'action ou une vérification de conformité de cette réglementation-là?

1495 **PAR M. ROMAIN BERGER:**

Advenant la déclaration des statuts permanents, il y a tout un plan de gestion des aires protégées qui va demander pour certains usages ou certaines activités une autorisation du ministre de l'Environnement. Ça, nous, on va pas y toucher.

1500 Par contre, ça vient contraindre ou autoriser des choses qui peuvent toucher à notre réglementation qu'il va falloir qu'on adapte par rapport à ça.

1505 Un exemple que je peux vous donner, par exemple dans un plan de gestion, on retrouve la possibilité d'un séjour temporaire dans une réserve de biodiversité de quatre-vingt-dix (90) jours maximal. Actuellement, sur le territoire dont on parle, nous, on pourrait autoriser jusqu'à sept (7) mois ou même un peu moins, la MRC a la possibilité de réglementer ça.

1510 Donc, ce sera à nous de nous adapter à ça pour répondre au cadre de gestion de la réserve en tant que telle.

PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:

1515 OK. Donc spécifiquement pour la réglementation dont vous avez une délégation de responsabilités, ça pourra éventuellement être inclus dans le genre de plan d'action, l'entente que vous prendriez pour ce qui est des aires protégées, pour ce qui est des baux de villégiature?

PAR M. ROMAIN BERGER:

1520 C'est pas question d'entente, c'est une question d'harmonisation réglementaire. J'appellerais ça comme ça, si ça vous va.

PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:

1525

Oui, OK.

PAR M. ROMAIN BERGER:

1530

Pour la délégation des baux, on signe vraiment une entente avec des normes à appliquer, tandis que là, on a quand même une certaine latitude.

PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:

1535

Mais je reviens plus précisément à ma question! C'est que s'il y a détermination d'aires protégées, s'il y a baux de villégiature dans les aires protégées, est-ce que vous allez faire une démarche particulière pour appliquer votre réglementation, je parle de Q-2 r.8, Politique de protection des rives, gestion des matières résiduelles?

1540

PAR M. ROMAIN BERGER:

Oui. Tout va se passer dans le cadre du plan de gestion. Moi, c'est ça mon cadre, c'est ça ma référence dans mes règlements d'urbanisme, c'est ça ma référence.

1545

PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:

OK, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1550

Madame Parent, une question?

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

1555

Oui. Je m'adresse à monsieur Warren de la CRÉ. Vous avez reçu mandat du MRNF de faire et de tenir des consultations publiques relativement au Plan d'aménagement forestier intégré des unités d'aménagement. Je nomme le 93-51, 93-52, 94-51-52, 95-51 et 97-51, est-ce que ces consultations ont été tenues?

1560

PAR M. CHARLES WARREN:

Oui, elles ont été tenues, il y a eu des annonces dans les journaux, on a essayé de rendre l'exercice plus visible.

1565 Mais il faut spécifier qu'au niveau de l'entente, on était, je dirais, les organisateurs de la consultation, mais les répondants, c'est vraiment au niveau du MRNF qui sont les planificateurs du territoire.

1570 Donc c'est eux autres qui pouvaient répondre, qui ont le devoir de répondre aux citoyens s'ils ont des préoccupations. Comme le disait tout à l'heure monsieur Cyr, c'est la planification dans le cadre du nouveau régime forestier, ces éléments-là, ce sont des éléments du nouveau régime d'aménagement durable du territoire forestier.

1575 À ce moment-là, les questions vont directement aux planificateurs du ministère. Ça fait que nous autres, notre mandat, c'est d'organiser les rencontres, on a fait ça en collaboration avec le ministère. Grosso modo, on a fait publier des annonces, puis il y a eu des salles de réservées.

Puis après ça, les commentaires nous étaient remis par le ministère, puis on faisait rapport de ce qui avait été mentionné lors des consultations.

1580 Ça fait que c'était ça notre mandat ni plus ni moins.

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

1585 Est-ce qu'on peut obtenir copie des résultats?

PAR M. CHARLES WARREN:

Sans problème.

1590 **PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

Merci.

1595

CHARLES PINARD (Baie-Comeau)

PAR LE PRÉSIDENT:

1600 Et maintenant, nous allons aller voir monsieur Charles Pinard s'il vous plaît.

PAR M. CHARLES PINARD:

1605 Rebonjour. À la lumière de ce que j'entends, j'aimerais savoir, je reviens au mot consensus encore, si actuellement, en cours de négociations avec une forestière ou le ministère, il est encore possible, d'ici au statut permanent de l'aire protégée, de faire remodeler les limites d'agrandissement selon un consensus qui peut s'établir d'ici à ce que le statut permanent soit établi?

1610 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Boisjoly.

1615 **PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

Tout à fait. Il faudrait bien sûr vérifier, monsieur le Président, la présence de d'autres droits. On parle par exemple de titres miniers, etc., mais c'est quelque chose de tout à fait considérable.

1620 **PAR M. CHARLES PINARD:**

1625 À ce moment-là, comme je disais tout à l'heure, on dirait que le territoire de l'aire protégée de la vallée de la rivière Godbout est comme dans un étau actuellement, elle est convoitée, c'est quoi le délai de d'ici à ce que les audiences commencent et au statut permanent et la suite des négociations qui peuvent se faire en consensus avec tout le monde?

PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:

1630 Bien, pour le moment, on n'a pas de délai comme tel. Je veux dire, on peut recevoir vos mémoires, les mémoires que vous allez déposer à la Commission, donc nous, on va les recevoir.

1635 On va considérer les recommandations qui vont avoir été faites par le BAPE, on va regarder les propositions qui nous ont été déposées, puis on va travailler à bonifier les aires protégées qui ont été déposées suite aux recommandations ou aux propositions, et on va discuter avec le ministère des Ressources naturelles de l'acceptabilité de ces modifications.

Et après ça, on va soumettre dans un rapport, ça va être le ministre qui va décider, qui va prendre la décision concernant ces territoires.

1640 Mais effectivement, on va considérer les demandes qui vont nous être adressées dans le cadre de cette audience.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci madame Bernard.

1645

PAR M. CHARLES PINARD:

Donc à ce moment-là, il est encore possible, si je comprends bien, suite à des négociations avec tout le monde actuellement, d'arriver à un consensus, comme je dis depuis le début, puis d'arriver à quelque chose qui satisfait tout le monde, finalement?

1650

PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:

Je veux dire, je peux pas présumer du consensus. La seule chose que je peux dire, c'est qu'on peut recevoir les propositions, puis on peut en discuter.

1655

Mais je peux pas présumer d'un consensus.

PAR M. CHARLES PINARD:

Et dans l'intervalle du temps, entre le moment qu'un statut permanent soit établi pour une aire protégée et, pour prendre des mots gentils, les avancées des compagnies forestières dans le territoire en question, là, je parle pas des limites déjà définies, mais dans les possibilités d'agrandissements proposés, acceptés ou reportés, qu'est-ce qu'on fait à ce moment-là dans le délai du temps qui existe actuellement?

1660

1665

PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:

Bien, pour le moment, je veux dire, on n'a pas d'outils tant qu'on s'est pas entendu avec le ministère sur un agrandissement des modifications qui sont acceptables.

1670

Au moment où on s'est entendu, il y a un moratoire, mais entre-temps, je veux dire, les activités se poursuivent.

1675

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci madame Bernard.

PAR M. CHARLES PINARD:

Une dernière?

1680

PAR LE PRÉSIDENT:

Une dernière.

1685

PAR M. CHARLES PINARD:

Concernant le moratoire, pour être clair, le moratoire comprend quoi?

1690

Est-ce qu'il comprend aussi, dans les agrandissements, est-ce qu'il comprend les agrandissements acceptés et ceux qui sont reportés ou c'est seulement un (1) des deux (2) que le moratoire s'applique actuellement?

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

1695

Seulement les agrandissements acceptés, pour l'instant, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

1700

Merci. Merci monsieur Pinard.

Alors on a monsieur Villeneuve, mais avant, on va prendre une pause d'une quinzaine de minutes et après ça, vous reviendrez.

1705

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1710

REPRISE DE LA SÉANCE
DENIS VILLENEUVE (Baie-Comeau)

PAR LE PRÉSIDENT:

1715

Si vous voulez bien reprendre place s'il vous plaît, nous allons débiter. Alors monsieur Denis Villeneuve. On vous écoute, monsieur Villeneuve.

PAR M. DENIS VILLENEUVE:

1720

Rebonjour. À la figure 93, on illustre des corridors de connectivité et vous en avez parlé hier soir, mais j'en ai perdu un bout, parce que c'était après ma question, puis il fallait que je me remette de mes émotions!

1725

J'aimerais comprendre c'est quoi les objectifs et les orientations du MDDEP pour ces corridors de connectivité là?

PAR LE PRÉSIDENT:

1730

On va attendre qu'il mette la figure 93!

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

1735

Est-ce que cette figure-là conviendrait? C'est l'ensemble des secteurs de connectivité identifiés. Je peux chercher la 93 aussi.

Donc si vous pouvez juste répéter la question, je m'excuse!

PAR M. DENIS VILLENEUVE:

1740

C'est quoi les objectifs et les orientations que vous voulez donner à ces corridors de connectivité là?

PAR LE PRÉSIDENT:

1745

Mais plus spécifiquement pour la figure 93 ou pour l'ensemble?

PAR M. DENIS VILLENEUVE:

1750 Bien, la figure 93 est un très bel exemple, il y a un corridor de connectivité entre la Réserve de biodiversité projetée de la rivière Godbout et la Réserve de Paul-Provencher.

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

1755 Monsieur le Président, comme on le mentionnait hier, ces secteurs d'intérêt pour la connectivité là ont été identifiés de façon relativement préliminaire, c'est pas des travaux poussés.

1760 L'objectif était seulement de démontrer l'importance de la connectivité dans la conservation en général et on n'a pas nécessairement le désir de faire des aires protégées pour tous ces corridors de connectivité là. Mais ça rejoint un peu ce qu'on parlait un peu tout à l'heure, d'harmoniser la gestion des aires protégées de ce qui se fait à l'extérieur.

1765 On croit que c'est pas seulement dans les aires protégées qu'il y a lieu de faire la conservation, mais aussi dans l'aménagement du territoire en général. Et l'objectif de ces territoires-là, de démontrer ces territoires-là, c'était de commencer à penser ensemble à la connectivité territoriale entre les aires protégées, mais aussi entre les blocs de protection pour le caribou forestier, par exemple.

1770 Parce que ces corridors-là ont été délimités, d'une part, en fonction des blocs de protection du caribou, des refuges biologiques aussi, donc des autres modes de protection qu'il y a sur le territoire que les réserves de biodiversité dont on parle aujourd'hui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1775 Merci monsieur Boisjoly. Monsieur Bergeron.

PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:

1780 Oui, merci. Alors en lien justement avec la connectivité! Est-ce que vous pourriez nous expliquer la démarche d'identification des corridors de connectivité?

1785 Comment peut-on maintenir l'intégrité écologique dans les secteurs de connectivité identifiés? Même si vous me dites que c'est une démarche préliminaire, vous me dites, d'un autre côté, je crois que dans une réponse antérieure, vous disiez que vous n'avez pas l'intention de déterminer un statut particulier pour ce qui est des corridors de connectivité, mais comment allez-vous vous assurer quand même une certaine intégrité du territoire pour qu'il puisse être efficace?

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

1790 Je mentionnais qu'on n'a pas l'intention, mais c'est pas nécessairement le cas partout. Peut-être qu'on pourrait cibler, avec des études plus poussées, des secteurs vraiment essentiels à la connectivité dans lesquels on pourrait proposer certains statuts d'aires protégées.

1795 Bien sûr, c'est à l'étape de réflexion présentement, mais on peut penser par exemple à des statuts moins restrictifs que les réserves de biodiversité pour ces corridors-là. Mais c'est vraiment des réflexions présentement.

1800 En ce qui a trait à leur identification, bien, comme je mentionnais hier, c'est assez compliqué, l'identification des corridors de connectivité, parce que c'est spécifique à l'espèce, donc il faut, pour chaque espèce, identifier des espèces focales et pour chaque espèces, avoir une bonne idée dans quel milieu ils sont à l'aise de se déplacer, quelle est la distance maximale qu'ils peuvent se déplacer dans des milieux hostiles, quels sont les coûts de déplacement en fonction des pentes, en fonction des cours d'eau, donc c'est très très très complexe et ça demande des modèles géomatiques très puissants.

1805 Donc comme je mentionnais hier, il y a des étudiants, en partenariat avec le MDDEP, qui travaillent sur ces dossiers-là présentement.

PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:

1810 J'aurais un complément d'information. Vous vous rappelez que dans nos orientations gouvernementales, dans celles qui touchent plus précisément la consultation du réseau, il est question, pour améliorer l'efficacité, de considérer d'utiliser des catégories moins restrictives, 5 et 6, puis comme Dominic l'a dit, il y a en ce moment des projets pilotes pour analyser la faisabilité, l'applicabilité de cette catégorie 6 au Québec.

1815 Donc on a déjà des études en cours.

PAR LE PRÉSIDENT:

1820 Est-ce que selon les préliminaires de ces études, ces statuts 5 et 6 qui pourraient être éventuellement attribués aux corridors de connectivité, est-ce qu'ils seront suffisants pour préserver les habitats du caribou et pour garantir évidemment sa tranquillité?

1825

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

C'est une grosse question, monsieur le Président. Les besoins en termes de conservation du caribou, il y a beaucoup de littérature à ce sujet-là, de la littérature récente, peut-être que nos partenaires du MRNF Faune pourrait compléter l'information.

1830

Mais sur l'équipe de rétablissement du caribou forestier, les discussions présentement, notamment du groupe de mise en œuvre sur les aires protégées de l'équipe de rétablissement, ont fait une revue de littérature qui serait possible d'ailleurs de déposer si la Commission le désire, sur le rôle des aires protégées pour la protection du caribou forestier...

1835

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui.

1840

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

... et dans cette revue de littérature là, en fait il y a beaucoup d'études, mais l'aire de répartition du caribou est vaste, donc les résultats varient un peu selon l'aire de répartition.

1845

Mais de façon générale, je vous dirais qu'il y a des études par exemple dans la région ici qui ont été faites et qui démontrent que le taux d'utilisation d'un massif forestier par le caribou varie en fonction de la taille du massif et de sa configuration.

1850

Et pour atteindre un taux d'utilisation de l'ordre de quatre-vingts pour cent (80 %), il faut une aire protégée d'une forme relativement circulaire de près de mille kilomètres carrés (1000 km²). Et pour protéger efficacement une harde, ça, c'est pas des études qui ont été faites dans le coin, mais il faudrait un réseau interrelié d'aires protégées, donc là, on fait le lien avec la connectivité, de cinq mille (5000 km²) à, si je me souviens bien, treize mille kilomètres carrés (13 000 km²). Donc on parle de très grosses superficies pour protéger efficacement.

1855

Donc est-ce que les corridors en tant que tels seraient assez pour protéger le caribou, non, mais ils participent très certainement à un réseau qui serait plus efficace pour la protection du caribou.

1860

PAR LE PRÉSIDENT:

Et à ce moment-là, en ayant des statuts 5 et 6, est-ce que les activités minières et forestières seraient exclues?

1865

PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:

Ça, monsieur le Président, si on regarde très spécifiquement les définitions de l'UICN qui sont des lignes directrices, il y a pas d'activités minières. En fait, l'interprétation, disons qu'il y a deux (2) écoles de pensée, il y aurait peut-être pas d'activités minières, mais en ce moment, on peut pas se prononcer sur, comment je pourrais dire, l'intensité d'activités industrielles dans ces catégories-là.

1870

C'est justement l'objet des recherches qui sont en cours présentement, des réflexions qui sont en cours sur l'applicabilité d'une catégorie 6 et ce que ça comprendrait comme activités permises et interdites.

1875

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui monsieur Boisjoly.

1880

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

Si je peux me permettre, dans les catégories 6, dans les discussions qu'il y a eues jusqu'à maintenant, il était question que toute décision soit prise dans une perspective de conservation.

1885

Donc si une aire protégée de catégorie 6 est créée pour le maintien de la connectivité pour le caribou forestier, je vois mal comment on pourrait permettre la foresterie, puisque l'objectif est la protection du caribou, et la foresterie est incompatible dans une certaine mesure avec la protection de l'habitat du caribou.

1890

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Boisjoly. Monsieur Bergeron.

1895

PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:

Bien, en complément, toujours sur la connectivité! Vous proposez déjà des corridors de connectivité, est-ce que vous avez déjà fait l'inventaire des droits miniers ou forestiers qui sont actifs en lien avec les corridors de connectivité que vous avez identifiés?

1900

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

Non monsieur le Commissaire, on n'a pas réalisé ces analyses-là, parce qu'on les propose pas comme aires protégées pour l'instant.

1905 Et on va attendre d'avoir des corridors plus définis pour regarder quels sont les droits qui sont afférents sur ces territoires-là.

1910 En fait, tout ce qu'on a regardé, c'est la matrice forestière résiduelle et l'utilisation par le caribou forestier du territoire. Donc on a ciblé les secteurs d'intérêt pour la connectivité en fonction de massifs forestiers qui restent et en fonction de blocs de protection du caribou, de localisation, etc.

PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:

1915 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1920 Votre seconde question, monsieur Villeneuve.

PAR M. DENIS VILLENEUVE:

1925 Spécifiquement dans le cas de la figure 93, est-ce qu'on pourrait nous informer de quelle espèce, quelle espèce est visée au niveau du maintien de la connectivité?

PAR LE PRÉSIDENT:

1930 Parfait. C'est entre les deux (2), c'est sûr. Mais si vous prenez par exemple, est-ce que vous avez une copie du PR1? Et voilà! Avec ça, peut-être que ça va être plus facile à suivre!

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

1935 Ce serait à valider, mais si je me souviens bien, il y a effectivement des localisations de sites d'utilisation hivernale du caribou forestier, suite à un inventaire qui a été fait en 2009. C'est à valider par contre avec la Faune, et des massifs résiduels de forêt dans ce coin-là.

Malgré qu'on est quand même assez dans le sud, donc c'est pas des massifs parfaitement intègres.

1940 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci. Madame Heppell, est-ce que vous pourriez compléter l'information qui vient de nous être donnée par monsieur Boisjoly?

1945 **PAR Mme SANDRA HEPPELL:**

1950 Selon les derniers inventaires qui ont été faits dans ce secteur-là, dans le secteur de la Réserve de biodiversité Paul-Provencher, il y a eu des inventaires réalisés en 99 et 2009, ainsi qu'en 2003, mais les observations de caribou étaient davantage situées du côté ouest de la Réserve de biodiversité Paul-Provencher, entre la réserve de biodiversité et le réservoir Manic 3.

Pour ce qui est au sud de Paul-Provencher, il y a pas eu d'inventaires réalisés là depuis plusieurs années. Il y a pas d'observations de caribou au sud de Paul-Provencher.

1955 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et au niveau du lien de la connectivité proposée entre les deux (2) aires protégées, est-ce qu'il y a eu des inventaires sur le caribou forestier?

1960 **PAR Mme SANDRA HEPPELL:**

Non. La limite sud de l'inventaire, des zones inventoriées, c'est vraiment la limite sud de la Réserve de biodiversité Paul-Provencher.

1965 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci madame Heppell.

Votre troisième question, allez-y!

1970 **PAR M. DENIS VILLENEUVE:**

1975 Du côté des orientations du MDDEP, ça me semble clair que le fait d'utiliser le cadre écologique de référence est un élément bien important pour déterminer les carences, surtout au niveau des éléments persistants, puis de cibler des territoires à conserver.

Dans les ateliers de travail, les industriels forestiers ont clairement signifié leur interrogation sur la prise en compte des vieilles forêts pour cibler des zones de conservation intégrale puis ont souhaité que le dossier des vieilles forêts soit un enjeu de discussions.

1980 On comprend que la position des industriels forestiers, c'est que les vieilles forêts, c'est un élément qui est beaucoup plus dynamique que persistant.

1985 J'aimerais savoir de la part du MDDEP qu'est-ce qu'ils considèrent comme étant persistant dans des vieilles forêts?

PAR LE PRÉSIDENT:

1990 Monsieur Boisjoly.

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

1995 En fait, le critère de décision, monsieur le Président, pour identifier les intérêts de conservation n'est pas seulement la persistance mais les valeurs biologiques du territoire en tant que telles. Et il est bien reconnu que les vieilles forêts ont leur valeur de conservation autant que le caribou forestier qui n'est pas non plus persistant, ou des espèces rares et menacées.

PAR LE PRÉSIDENT:

2000 Monsieur Villeneuve a référé dans son petit boniment au cadre écologique de référence, est-ce que vous pourriez nous expliquer c'est quoi exactement?

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

2005 Oui. Je peux vous faire une petite présentation, malgré que le cadre écologique de référence est du domaine de la géomorphologie, c'est pas mon expertise, mais je vais tenter de vous résumer un peu qu'est-ce que le cadre écologique de référence.

2010 Et je crois que c'est pertinent aussi de non seulement expliquer le cadre écologique de référence, mais son rôle dans le processus de création des réserves de biodiversité parce qu'on se rend compte que les gens pensent qu'on focusse la sélection de territoires surtout sur le cadre écologique de référence, mais je veux vous démontrer, par cette présentation-là, que c'est un outil parmi d'autres pour identifier les aires protégées.

2015 Donc une réserve de biodiversité, son but, c'est d'assurer la représentativité de la diversité biologique. Mais comment identifier la diversité biologique sur un territoire de plus d'un million cinq cent mille kilomètres carrés (1 500 000 km²) et surtout, comme on l'a mentionné cet après-midi, qu'on connaît pas la biodiversité pour l'ensemble du territoire du Québec?

2020 Donc on se sert pour ça, pour compléter ce manque de connaissances là, du cadre écologique de référence qui permet d'identifier les territoires représentatifs de la diversité du milieu physique.

2025 Il faut comprendre que le milieu physique, c'est l'assise de la diversité biologique. Donc plus vous avez une diversité de milieux physiques, plus théoriquement il va y avoir une diversité, une biodiversité importante sur ce territoire-là.

2030 Par exemple, ici on a une coupe longitudinale des Monts Groulx et on va constater que la diversité du relief et des dépôts de surface qui sont représentés par les différentes formes ici, donc du roc et des alluvions, du till en bas de pente, varient selon la topographie, donc selon le relief et l'altitude, donc l'épaisseur du dépôt varie aussi, la température va varier aussi selon l'altitude et selon la proximité des plans d'eau, et l'exposition des vents va varier aussi, de même que le couvert nival, ce qui va avoir comme résultat que la végétation qui représente ici l'élément biologique va varier selon si on est en bas de pente près du réservoir Manicouagan ou si on monte dans la pessière blanche ou verte ou jusqu'au krummholz, à la lande arctique alpine sur les sommets.

2040 Donc c'est pour démontrer que, par exemple, pour conserver la biodiversité de ce territoire, sans connaître quelles sont les différentes caractéristiques, bien, la façon optimale de protéger la biodiversité serait de protéger ce gradient altitudinal là.

2045 Ça, c'était en deux (2) dimensions, mais l'idéal, c'est de le faire dans trois (3) dimensions, en découpant le territoire de façon cartographique selon le relief, les formes de terrain, les sols et la géologie, donc les éléments persistants. Et on découpe le territoire en unités homogènes selon plusieurs niveaux de perception emboîtés, j'en ai parlé un peu au cours des présentations précédentes, soit les provinces naturelles par exemple qu'on voit ici. On les voit un peu mieux qu'hier, représentées par les lignes noires grisées.

2050 Par la suite, les régions naturelles, les ensembles physiographiques, et ça descend comme ça à cinq (5) niveaux de perception.

2055 Le principe d'identifier des territoires représentatifs comme ça, c'est ce qu'on appelle le principe de filtre brut en conservation. C'est-à-dire qu'en protégeant des éléments représentatifs, on va protéger une majorité d'espèces qui peuvent être communes, qui peuvent être rares, mais qu'on doit compléter avec un principe de filtre fin qui est axé vers des mesures de protection cas par cas, comme par exemple, on sait que telle espèce de plante rare se trouve à tel milieu, on va protéger ce milieu-là spécifiquement pour cette espèce-là.

2060 Donc la combinaison des principes de filtre fin et de filtre brut va permettre d'optimiser la protection d'un territoire.

Et ce qu'il faut comprendre, c'est que dans les réserves de biodiversité, parfois la réserve, le territoire d'intérêt est délimité selon le principe du filtre brut, mais après ça, lorsqu'on en est à

2065 délimiter des limites plus fines, on va se servir aussi de principe du filtre fin pour aller chercher, par exemple, s'il y a du caribou forestier par exemple qui utilise le pourtour de l'aire protégée, pour aller redélimiter l'aire protégée.

2070 Ce fut le cas pour quelques agrandissements qui sont proposés dans le cadre de cette audience-là.

2075 Maintenant, un exemple régional de ça ici! Ici, on voit le réservoir Manicouagan, les Monts Groulx et déjà, juste en regardant cette carte du relief et des agencements territoriaux, on voit que certaines structures se différencient facilement du territoire. On voit par exemple ici les Monts Groulx, les Montagnes Blanches ici. Donc le premier découpage s'est fait dans cette optique-là à un niveau assez élevé.

2080 Par la suite, on l'a redécoupée en fonction d'une échelle plus fine, les régions naturelles, et là, on a isolé les Monts Groulx. Donc la cuvette du réservoir Manicouagan ici, le plateau de la Sainte-Marguerite.

Et maintenant, les ensembles physiographiques. Les Monts Groulx sont complètement isolés dans cet ensemble physiographique là.

2085 Donc vous voyez que sans connaître du tout la biodiversité de ce territoire-là, vouloir optimiser la conservation, ce serait d'aller chercher un élément représentatif de chaque item. Et pour protéger un élément représentatif, bien, il faut aller chercher des agencements qui sont représentatifs de l'ensemble physiographique en question.

2090 C'est-à-dire que si dans tel ensemble physiographique, on estime qu'il y a à peu près trente pour cent (30 %) de buttes sur dépôt de till par exemple, et vingt pour cent (20 %) de plaines avec dépôt littoral, eh bien, il faudrait aller, dans notre aire protégée, à avoir à peu près la même proportion pour représenter de façon fidèle le territoire.

2095 Donc c'est pas simple, mais c'est un des éléments qui permet de proposer des aires protégées représentatives.

2100 Dans le cas des huit (8) aires protégées qui nous intéressent aujourd'hui, je vous dirais que la majorité ne sont pas issues du cadre écologique de référence mais de propositions citoyennes, que ce soit des propositions citoyennes ou des propositions du secteur Faune du MRNF, du secteur Forêts, d'ONG de conservation.

En fait, il y a surtout Ménistouc ici et Racine de Bouleau qui sont issues d'identification par le cadre écologique de référence; les autres proviennent de propositions citoyennes.

2105 Donc déjà ça vous met un peu, ça vous situe un peu sur la place que prend le cadre écologique de référence dans l'identification des territoires.

2110 Par contre, quand on reçoit une proposition, on va l'analyser aussi avec le cadre écologique de référence pour peut-être proposer certaines modifications, pour que la proposition rencontre aussi des objectifs de représentativité.

2115 Et c'est pas tout, parce qu'on parlait des différentes négociations qui ont lieu, et je pense que ça l'a encore plus d'impacts sur la délimitation des territoires que le cadre écologique de référence ou les propositions, et à cette fin, je vais vous montrer un peu l'évolution des territoires d'intérêt dans la région ici.

2120 On voit en rouge les territoires d'intérêt qui ont été retenus en 2002. En vert, c'est les aires protégées qu'on parle aujourd'hui. Et vous allez voir l'évolution des négociations.

2125 Alors ici, les contraintes minières, énergétiques et forestières ont limité déjà la proposition de plusieurs territoires d'intérêt.

2130 Par la suite, les négociations avec le secteur Mines, Énergie et Forêts ont eu lieu. On voit le résultat. Ça, c'est encore le résultat des négociations.

2135 Donc vous voyez l'évolution dans le temps pour finalement arriver – oups, je pense qu'il y a une erreur dans l'ordre!

2140 En tout cas, tout ça pour vous dire que c'est très dynamique, les négociations, et que les contraintes minières, forestières et énergétiques ont beaucoup d'impacts sur l'acceptation ou non et les limites des aires protégées.

2145 Et quand on parle des limites, je vais vous donner un exemple local! L'exemple de la vallée de la rivière Godbout. La proposition originale ici qu'on voit en rouge venait du secteur Forêts de la Direction régionale; les arguments apportés par le secteur Forêts, c'était que c'était le seul massif de vieilles forêts intactes près de Baie-Comeau et qu'il y avait plusieurs dispositifs de recherches du Service canadien des Forêts pour évaluer, pour étudier la dynamique naturelle des forêts dans ce secteur.

2150 Maintenant, la contre-proposition de Forêt Québec, c'est-à-dire Forêt Québec qui est le centre de coordination au central ministériel.

2155 Par la suite, il y a eu un moratoire minier accordé par le MRNF sur ce territoire-ci. Une contre-proposition des détenteurs de droits forestiers.

2145

Et par la suite, la délimitation d'un compromis par le MDDEP.

Je m'excuse, c'est pas parfait comme carte.

2150

Et par la suite, pour arriver au résultat final, les demandes d'exclusion d'Hydro-Québec et des détenteurs de droits forestiers, pour ensuite attribuer le statut de réserve de biodiversité projetée.

Donc je pense que l'exemple régional et local vous démontre l'importance des négociations des contraintes par rapport au cadre écologique et nos considérations de biodiversité.

2155

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Boisjoly. Je présume que vous allez déposer ça, mais avec la correction...

2160

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

Un petit ménage!

2165

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, un petit ménage, parfait, merci.

Monsieur Bergeron.

2170

PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:

Non, c'est tout pour moi, monsieur le Président.

2175

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Parent.

2180

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

Je comprends que c'est assez complexe avec toutes les données qu'on a pour en arriver à la sélection des huit (8) aires, est-ce qu'il y a eu des discussions, est-ce que ces huit (8) là, est-ce que ça aurait pu être neuf (9), est-ce que ça aurait pu être sept (7)?

Pourquoi on en est arrivé à ces huit (8) là et comment la décision finale a été faite?

PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:

2185

Bien, je pense qu'à partir des territoires d'intérêt, aussi, vous avez vu les cartes tantôt, il y avait quand même plusieurs territoires d'intérêt en rouge qui apparaissaient et qui finalement, dans la proposition actuelle, bien, ont disparu. Donc c'est parce que ça faisait pas, je veux dire, on s'est pas entendu avec le MRN à cause de contraintes qui étaient présentes sur le territoire.

2190

Donc les territoires qui sont présentés actuellement, c'est vraiment ceux pour lesquels on est arrivé à un consensus, puis on s'est entendu sur leur présence et leur délimitation.

2195

Donc il reste qu'il y a plusieurs territoires d'intérêt qui sont encore dans nos cartons et on va sûrement revenir avec ceux qui sont les plus intéressants dans le prochain exercice pour l'atteinte du douze pour cent (12 %), des territoires, pour pouvoir en rediscuter et voir si on peut faire des gains additionnels dans le cadre du nouvel objectif qu'il faut rencontrer.

PAR LE PRÉSIDENT:

2200

Merci madame Bernard. Monsieur Villeneuve!

PAR M. DENIS VILLENEUVE:

2205

J'ai le droit encore?

PAR LE PRÉSIDENT:

2210

Bien sûr, il y a personne d'autre inscrit que vous, nous allons continuer.

PAR M. DENIS VILLENEUVE:

2215

Je vous en remercie.

Juste pour vérifier ma compréhension spécifiquement du cas de la vallée de la rivière Godbout!

2220

Il y a eu une proposition initiale qui a été faite, il y a eu des discussions, il y a eu un genre de consensus qui est la réserve de biodiversité projetée et en final, avec l'agrandissement proposé et accepté, on revient à peu près à la proposition de départ, c'est tu bien ça que je comprends?

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Boisjoly.

2225

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

Effectivement, mais ce qu'il faut comprendre, c'est que le consensus de départ était dans l'objectif du huit pour cent (8 %) d'aires protégées alors que maintenant, on a un objectif de douze pour cent (12 %) d'aires protégées, ce qui nous donne une marge de manœuvre qu'on va chercher.

2230

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc autrement dit, compte tenu de la nouvelle politique gouvernementale – en fait, c'est pas une politique, c'est une orientation gouvernementale de protéger douze pour cent (12 %) du territoire, donc vous vous servez de ça pour pouvoir procéder à des agrandissements d'aires projetées finalement?

2235

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

C'est cela. Oui, et en plus, dans les orientations, un des objectifs, c'est de compléter la représentativité, donc d'aller combler des carences et, dans ce cas-ci par exemple, c'est un des objectifs.

2240

2245

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, merci monsieur Boisjoly.

Autre question, monsieur Villeneuve?

2250

PAR M. DENIS VILLENEUVE:

Oui. Spécifiquement dans le cas de l'agrandissement de la Réserve de la vallée de la rivière Godbout, quel élément persistant au niveau géomorphologique l'ajout vient combler ou diminuer au niveau carences?

2255

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Boisjoly.

2260

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

2265 Bien, comme je le mentionnais, ce n'est pas seulement les éléments persistants qui sont l'objectif, mais dans ce cas-ci, c'est beaucoup plus les forêts productives et les vieilles forêts, c'est un milieu qui a d'ailleurs été identifié par le secteur Forêts comme un milieu exceptionnel en ce sens.

PAR LE PRÉSIDENT:

2270 Merci.

PAR M. DENIS VILLENEUVE:

2275 Donc si je comprends bien, il y a pas d'élément persistant qui est nécessairement visé comme carence à combler dans l'ajout?

PAR LE PRÉSIDENT:

2280 Monsieur Boisjoly.

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

2285 En fait, dans cet ensemble physiographique là, les carences se situaient dans les dépôts littoraux, donc beaucoup plus près du fleuve, et là, on est en milieu habité, c'est un tout autre contexte.

2290 Donc c'était pas possible pour nous d'aller combler ces carences-là avec des agrandissements de cette réserve de biodiversité là.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci. Autre question?

2295 **PAR M. DENIS VILLENEUVE:**

Oui, dernière question, puis là, c'est vraiment une question de compréhension personnelle. Je suis pas un spécialiste de la conservation.

2300 Je souhaiterais que le ministère me guide là-dedans, dans ma réflexion. Si j'ai le choix entre quelque chose qui est commun puis une autre chose qui est rare, laquelle que je devrais prioriser à conserver?

PAR LE PRÉSIDENT:

2305 Monsieur Boisjoly.

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

2310 Bien, c'est assez universellement reconnu que c'est pas un ou l'autre, mais les deux (2) qu'il faut aller – il faut conserver le représentatif et l'exceptionnel. C'est les meilleures mesures de conservation et ça, c'est reconnu par l'Union internationale pour la conservation de la nature.

PAR LE PRÉSIDENT:

2315 Merci monsieur Boisjoly.

Monsieur Bergeron.

2320 **PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

Oui, bien, complémentaire aux questions de monsieur Villeneuve!

2325 Dans les aires protégées qui nous sont proposées aujourd'hui, quelles proportions des aires protégées proposées servent à protéger justement les éléments rares, uniques ou exceptionnels par rapport à des éléments représentatifs et communs?

Est-ce qu'il y a une proportion que vous pourriez nous donner de façon préliminaire?

2330 **PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

2335 Bien, dans la présentation que j'ai faite hier, monsieur le Commissaire, j'ai présenté la contribution des aires protégées à plusieurs niveaux, tous contribuent aux éléments représentatifs physiques et certaines contribuent, que ce soit pour le caribou forestier, le garrot d'Islande, la faune aquatique, contribuent à des éléments plus rares.

Bien sûr, il y a beaucoup d'acquisitions de connaissances à faire au niveau floristique, mais on se rend compte qu'en protégeant la diversité du physique, lorsqu'on va faire des acquisitions de connaissances, comme je prends l'exemple d'une collaboration qu'on a eue avec l'organisme

2340 FloraQuebeca dans les Monts Groulx où on organisait une expédition avec une vingtaine de botanistes, et on a trouvé plusieurs espèces rares, parce qu'il y a une diversité, comme je l'ai montré dans une figure précédente, il y a une diversité de milieux physiques qui fait que c'est un milieu propice à l'installation d'espèces qu'on retrouvera pas nécessairement ailleurs sur le territoire.

2345 Donc on prévoit faire de tels inventaires un peu partout pour compléter cette connaissance sur les espèces rares. Mais c'est ce que je vous parlais tout à l'heure, le filtre brut et le filtre fin sont vraiment deux (2) mesures complémentaires qui permettent la protection du commun comme du rare.

2350 **PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

2355 Je comprends que l'amélioration des connaissances va vous permettre de mieux préciser les proportions, mais sur la base des informations existantes que vous avez actuellement, c'est quoi, deux tiers-un tiers (2/3-1/3), vingt pour cent (20 %) exceptionnel, quatre-vingts pour cent (80 %) commun?

2360 Y a-t-il une proportion que vous pourriez donner sur la base des informations que vous avez?

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

2365 Bien, j'ai présenté les éléments de connaissances des éléments rares qui sont le caribou forestier donc deux (2) sur huit (8), peut-être cinq (5) sur huit (8) si on a plus de connaissances, le garrot d'Islande, quatre (4) sur huit (8), si je me souviens bien. C'est les principaux items.

Il y a aussi les populations allopatriques d'omble de fontaine qui sont quand même assez communes sur la Côte-Nord mais plus rares dans le Québec. Donc ça résume un peu.

2370 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Bernard.

PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:

2375 Oui, j'ajouterais un complément d'information. C'est que dans le cadre des travaux qu'on va faire pour le douze pour cent (12 %), je veux dire, un des éléments qu'on va considérer, c'est des éléments rares, les espèces menacées ou vulnérables, je veux dire, on va essayer de compléter le

2380 réseau de façon à aller capter les occurrences d'espèces rares et vulnérables qui sont connues puis qui sont à proximité des aires protégées.

Donc une de nos orientations, c'est de pouvoir avoir, d'aller capter les occurrences d'espèces rares et menacées qu'on va avoir identifiées puis qui sont connues.

2385 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci madame Bernard, merci monsieur Villeneuve. Vous pouvez vous réinscrire, il y a pas de problème.

2390

CHARLES PINARD (Baie-Comeau)

PAR LE PRÉSIDENT:

2395

Monsieur Charles Pinard s'il vous plaît.

PAR M. CHARLES PINARD:

2400

À la lumière de ce que Dominic a présenté, et c'est mon propos depuis le début, je m'aperçois que c'est toujours les majeurs qui sont consultés, Hydro-Québec, le ministère et compagnies, pour définir les limites des aires protégées. On a vu que c'était très variable, ça a beaucoup changé dans le temps.

2405

Mais y a-t-il moyen encore de se faire impliquer dans le processus, même à l'étape qu'on est rendu actuellement, en tant que réseau des pourvoiries du Québec?

PAR LE PRÉSIDENT:

2410

Monsieur Boisjoly.

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

2415

Bien, monsieur le Président, je pense que monsieur Pinard s'implique présentement. Et la meilleure façon de s'impliquer, c'est de déposer un mémoire dans le cadre de ces audiences pour faire valoir son point.

2420 Parce que ce qu'il faut comprendre, on parlait de dates limites ultérieurement, mais nous, pour considérer les propositions et considérer que ces propositions-là ont fait l'objet d'une consultation, il faut que ce soit dans le cadre de ces audiences-là.

Donc c'est le temps de faire valoir son point.

PAR LE PRÉSIDENT:

2425 À l'heure actuelle, est-ce que les pourvoies qui sont situées dans des aires protégées ont à ce jour déposé une demande d'agrandissement ou d'expansion de leurs activités?

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

2430 Non monsieur le Président. Par contre, la plupart des pourvoies ont été invités aux ateliers, et dans le cadre des ateliers, ont fait part de leur intérêt ou non à faire part de l'aire protégée.

2435 Dans le cas de monsieur Pinard, il a fait part de son intérêt à être intégré dans l'aire protégée.

PAR LE PRÉSIDENT:

2440 Est-ce qu'il y a des dispositions particulières qui s'appliquent concernant la chasse dans les aires protégées?

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

2445 La chasse, comme la pêche et le piégeage, est de facto permise dans les aires de biodiversité.

2450 Par contre, comme à peu près toute activité dans les réserves de biodiversité, si suite à l'acquisition de connaissances on se rend compte qu'une espèce est en danger dans le territoire, on pourrait modifier le plan de conservation en conséquence pour limiter la chasse ou la pêche ou le piégeage de cette espèce en question.

PAR LE PRÉSIDENT:

2455 Donc à l'heure actuelle, le plan de conservation ne limite pas les activités de chasse et de pêche, mais éventuellement, pourrait le faire s'il y avait des données autres qui permettraient

d'avoir une plus grande conservation et de faire en sorte finalement qu'on restreint la chasse ou la pêche?

2460 **PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

Exactement, monsieur le Président. Mais avant d'en arriver là, on espère pouvoir travailler avec par exemple les pourvoyeurs pour faire un suivi des espèces et peut-être adapter, moduler la récolte plutôt que d'avoir à attendre qu'il soit trop tard pour interdire complètement.

2465 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Si on parle de gestion, comment allez-vous impliquer par exemple les pourvoiries dans la gestion d'une aire protégée?

2470 Mettons que monsieur Pinard a une pourvoirie, c'est le lac Cyprès, c'est ça, donc au niveau de la Pourvoirie du lac Cyprès, comment allez-vous l'impliquer dans une gestion qui pourrait avoir lieu suite à une création permanente d'aire protégée ou un statut permanent d'aire protégée?

2475 **PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

Lors des ateliers préparatoires, on a discuté de ce sujet-là, et ce qui a été surtout discuté parmi les participants, ce serait un comité de gestion régionale, parce que c'est pas toutes ces aires protégées là qui sont fortement utilisées, et il y aurait des sous-comités propres à chaque réserve le cas échéant.

2480 Comme par exemple, le pourvoyeur, les pourvoyeurs de la Réserve de biodiversité de la vallée de la rivière Godbout pourraient faire partie du sous-comité associé à la rivière Godbout et comme ça, fournir leurs avis au comité de gestion.

2485 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Parent.

2490 **PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

Là, vous mentionnez comité de gestion, on voit dans la documentation plusieurs autres mots ou terminologie pour parler d'une forme de gestion, on parle de comité aviseur, de partenariat de gestion. On a vu aussi conseil de conservation, comité de gestion, bon, il y a plusieurs noms qui sont donnés.

2495

Est-ce que vous pourriez m'éclaircir là-dessus, nous donner une explication? Est-ce que ce sont des choses différentes ou est-ce que c'est une même chose puis le nom est pas choisi encore? On aimerait un peu d'éclaircissement à ce niveau-là.

2500

PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:

Oui madame la Commissaire. En fait, je pense que ce que Dominic vient d'apporter, c'est que dans le cadre des ateliers préparatoires, un des enjeux qui a été apporté aux participants, c'est de se prononcer sur le mode de gestion qu'ils verraient pour ces aires protégées.

2505

Donc je pense que c'est ça qui a été mis sur la table, ce que Dominic parle, c'est un comité de gestion peut-être plus régional avec des sous-comités pour les aires protégées.

2510

Mais tout ça, c'est à décider encore. Le ministère, pour le moment, favorise un partenariat avec les organismes, avec le milieu régional pour la gestion des aires protégées.

Mais il a pas encore déterminé sous quelle forme. Donc on va avoir à décider avec quels partenaires on s'associe. S'il y a une volonté du milieu à gérer ou à participer à la gestion de ces territoires.

2515

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

Est-ce qu'on pourrait considérer que chaque aire protégée aurait une formule différente de comité aviseur ou comité de gestion, peu importe comment vous allez l'appeler, selon les particularités de la réserve?

2520

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

Oui effectivement, parce que certaines aires protégées, comme je pense par exemple à la rivière Racine de Bouleau, il y a une personne qui a un bail de villégiature dans cette réserve-là, il y a pas vraiment d'enjeux de conservation, il n'y aura pas la même formule de gestion pour cette aire protégée là qu'une aire protégée où il y a une pourvoirie, par exemple.

2525

Donc oui, il va y avoir une modulation adaptée.

2530

Puis pour en revenir à la terminologie, on utilise le terme comité de gestion, c'est plus le nom, et le comité aviseur, c'est un peu le mode de fonctionnement, si on veut, du comité de gestion.

2535

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

Et qui ferait partie de ce comité-là et comment seraient choisies les personnes?

2540 Est-ce que c'est sur invitation, est-ce que c'est un avis public? Comment ce sera fait?

PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:

2545 Moi, je pense qu'on va avoir à discuter avec le milieu régional, avec la CRÉ, avec les gens qui sont intéressés, pour voir comment on organise la gestion.

2550 Il y a eu des propositions dans le cadre de l'atelier, mais je pense qu'on a encore des discussions à avoir avec les gens qui seraient intéressés, les organismes qui seraient intéressés à participer à la gestion, puis quelle forme elle va prendre concrètement.

Donc, je veux dire, c'est encore à discuter avec les gens, avec les gens du milieu, pour savoir comment on peut gérer en partenariat le réseau d'aires protégées régional.

2555 Il pourrait y avoir, je sais qu'en ce moment, il y a certaines aires protégées qui ont des associations, entre autres je pense à la rivière Moisie qui a une association qui participe à la gestion, donc je crois que ça va être à déterminer avec les gens, à discuter avec les gens à savoir de quelle façon et qui est intéressé à gérer, à participer à la gestion.

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

2560 Mais vous avez présenté hier un modèle de participation qui était à un autre niveau, est-ce que ça pourrait être un modèle similaire qui serait adapté au niveau de la gestion?

PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:

2565 Le modèle de participation qu'on a présenté, c'est vraiment dans le choix des territoires, je veux dire, pour aller chercher les préoccupations des gens sur des propositions d'aires protégées.

2570 Maintenant, le ministère, oui, on pourra travailler avec chaque milieu régional, à savoir, ou avec ceux qui nous auront manifesté leur intérêt à gérer des aires protégées, sur la façon dont on peut organiser cette gestion.

Puis le ministère là-dessus favorise le partenariat avec le milieu régional ou avec les communautés qui sont intéressées, que ce soit les communautés régionales, communautés

2575 autochtones, organismes particuliers, on veut travailler avec les gens, mais on n'a pas arrêté de formule de gestion précise.

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

2580 Est-ce que vous envisagez une possibilité de délégation de certains pouvoirs?

PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:

2585 Oui. C'est sur la table, c'est envisagé. Le ministère peut favoriser, on favorise la délégation de gestion de certaines activités, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2590 Lorsque vous parlez de délégation, ça implique quoi exactement? Par exemple vous déléguez à la CRÉ, et à la CRÉ, est-ce qu'il y a des budgets qui suivent ou c'est la CRÉ, avec les partenaires régionaux, qui vont assumer la gestion via des fonds propres à la région?

PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:

2595 Pour le moment, monsieur le Président, le ministère n'a pas les budgets pour supporter, les budgets nécessaires pour supporter les partenaires dans le cadre des moyens financiers.

2600 Le seul support qu'il peut apporter pour le moment, c'est question de support de ses ressources, de ses conseils techniques et scientifiques.

2605 Parce qu'en ce moment, je vous dirais, l'objectif du gouvernement, c'est de compléter, on est en mode création. On a eu huit pour cent (8 %) à rencontrer en 2002-2009 et là maintenant, on a un nouvel objectif qui est de créer douze pour cent (12 %) d'aires protégées.

2610 Alors les efforts du ministère actuellement sont mis principalement sur la création d'aires protégées.

2615 Par contre, pour tout ce qui est de la gestion, il y a une réflexion qui s'est amorcée, parce qu'on voit que c'est important, on travaille, je dirais, sur un cadre de gestion des aires protégées, pour pouvoir, à un moment donné, présenter au gouvernement et peut-être aller chercher les ressources nécessaires pour assurer une gestion adéquate.

Mais il y a eu quand même certaines activités. On a quand même une entente avec les agents de la faune pour le contrôle et les suivis de réserves de biodiversité qui sont peut-être les

2615 plus à risques, parce que plus proches des populations ou bien plus fréquentées, ce qu'on n'avait pas auparavant.

Donc le ministère, comment je pourrais dire, est très sensible à cette problématique qu'il va devoir élaborer plus précisément dans les prochaines années.

2620

PAR LE PRÉSIDENT:

Le cadre de gestion est en préparation, mais il y a rien de concret à l'heure actuelle, si je comprends bien?

2625

PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:

Il y a rien de déposé actuellement, mais il y a un cadre de gestion qui est en préparation, effectivement.

2630

C'est ça, Dominic me rappelle qu'on a déposé quand même le régime d'activités qui s'applique dans les réserves de biodiversité, donc on vient de le déposer, puis il est aussi accessible depuis hier, il est accessible maintenant sur le site Internet du ministère.

2635

Et ça vient préciser les activités interdites, permises, le cadre d'autorisation. Donc je pense que ça peut être une information qui est importante pour les gens qui veulent comprendre quelle est la gestion permise dans les réserves.

PAR LE PRÉSIDENT:

2640

Merci. Madame Parent.

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

2645

Est-ce qu'il existe un guide de bonnes pratiques pour les différentes aires?

PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:

2650

Ça fait partie aussi des actions en cours, lesquelles on s'interroge sur certaines activités.

Disons que pour le moment, on réfléchit au fur et à mesure que le problème nous est présenté, mais on a l'intention de faire un guide de bonnes pratiques, justement pour bien encadrer les activités et les usages qui seront permis dans les réserves de biodiversité.

2655 Mais comme je vous précisais, je veux dire, pour le moment, le ministère met tous ses efforts à compléter la constitution du réseau.

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

2660 Il y a un contrat qui avait été octroyé l'année passée pour débiter des fiches d'un guide de bonnes pratiques comme ça concernant différentes activités, comme par exemple quelle est la meilleure pratique pour la motoneige, quelle est la meilleure pratique pour la chasse, la pêche, plusieurs activités comme ça.

2665 On a une version qui est pas officielle, qui est préliminaire pour l'instant, qui reste à valider, mais c'est pour vous dire qu'il y a des travaux concrets quand même qui sont faits, autant au niveau des guides de bonnes pratiques qu'un guide de gestion. Mais on n'a pas de documents officiels à présenter pour l'instant.

2670 **PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

Au niveau du guide de gestion, vous avez parlé tantôt de l'association qui existerait pour la Moisie, du côté de la Matamec il y a peut-être quelque chose aussi, est-ce que ça peut servir de modèle?

2675 Est-ce que c'est quelque chose qu'on pourrait voir s'ils ont déjà un modèle d'établi?

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

2680 Tout à fait. Puis je dirais que dans les aires protégées qui nous concernent présentement, il y a la Réserve mondiale de la biosphère qui s'est montrée intéressée à participer à la gestion. Tous les pourvoyeurs dans les aires protégées où il y a des pourvoiries se sont montrés intéressés à la gestion.

2685 Donc c'est une forme de gestion qui est modulable, mais effectivement, l'Association de protection de la rivière Moisie et la Corporation Amory-Gallienne sont des exemples à suivre.

2690 Et je vous dirais un exemple encore plus proche ici, les Amis des Monts Groulx s'impliquent beaucoup dans la gestion des Monts Groulx de façon autonome complètement, puis c'est d'autant plus un exemple à suivre, très dynamique.

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

2695 Est-ce qu'ils se sont donné un guide interne de fonctionnement qu'on pourrait utiliser comme modèle?

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

2700 Eh bien, en fait, dans les prochaines étapes du ministère, c'est d'aller rencontrer ces gens-là pour débiter la rédaction d'un plan d'action pour chaque réserve de biodiversité pour laquelle il y a un besoin de gestion plus important, et notamment les Monts Groulx seront dans la Réserve de biodiversité Uapishka, seront dans les premiers à être visités à cette fin.

PAR LE PRÉSIDENT:

2705 Monsieur Boisjoly, lors de la consultation sur les projets de Réserve de biodiversité du lac des Quinze, du lac Opasatica, de la forêt Piché-Lemoine et du réservoir Decelles en Abitibi-Témiscamingue, il avait été mentionné qu'un guide pour la gestion des aires protégées devait être élaboré par le MDDEP.

2710 Est-ce que ça a été fait, premièrement?

Deuxièmement, est-ce qu'il est disponible? Si oui, est-ce que vous pourriez le déposer?

2715 **PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

Monsieur le Président, non, je veux dire, le guide est en préparation, il est pas encore complété. Et on peut pas le déposer pour le moment.

2720 La raison étant que le ministère présentement met ses efforts à la constitution du réseau, à la création d'aires protégées, et la réflexion sur la gestion se fait graduellement, mais n'est pas complétée.

PAR LE PRÉSIDENT:

2725 Merci madame Bernard. Monsieur Pinard, ça va?

PAR M. CHARLES PINARD:

2730 Ça va.

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait.

2735

CAROLINE GILBERT (Sept-Îles)

2740

PAR LE PRÉSIDENT:

Nous allons maintenant du côté de Sept-Îles, madame Caroline Gilbert!

2745

PAR Mme CAROLINE GILBERT:

Rebonjour. Donc à la lumière des informations qu'on a eues tout à l'heure, notamment les cartes avec les territoires d'intérêt qui étaient dans les cartons, pour reprendre l'expression de madame Bernard, qui étaient retenus ou rejetés, dans l'optique du processus qui est à venir, notamment avec les instances de la Conférence régionale des élus par la CRRNT, comme ça a été mentionné tout à l'heure pour l'atteinte du douze pour cent (12 %), on se demandait si c'était possible d'avoir, dans le fond, plus d'informations sur ces territoires d'intérêt là.

2750

Notamment ceux-là au moins qui sont retenus ou qui sont à l'étude, qui sont encore dans les cartons, pour être capable justement de mieux participer avec le ministère dans l'élaboration ou de regarder, dans le fond, les différentes dispositions pour atteindre le douze pour cent (12 %) pour travailler avec eux.

2755

D'avoir plus d'informations, au-delà de la carte que vous avez d'ailleurs demandée tout à l'heure au niveau de la présentation, mais d'avoir un peu plus d'informations tangibles sur ça, pour l'intégrer à notre Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire.

2760

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Bernard.

2765

PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:

Oui, effectivement, monsieur le Président, nous allons analyser les propositions qui ont été déposées dans le cadre de cet exercice, mais aussi on va ressortir les territoires d'intérêt, et on va travailler avec les gens du milieu, à savoir si ces territoires-là, si on maintient ces territoires ou si on les retire ou si on travaille sur d'autres propositions.

2770

2775 Donc l'ensemble des territoires d'intérêt qui ont été retenus par le ministère, bien, qui n'ont pas fait l'objet de consensus et qui ont pas eu de statut comme tel, vont faire partie de la discussion dans le cadre du douze pour cent (12 %), à savoir si ces territoires-là ont encore un intérêt, si on les maintient ou si on les retire ou si on travaille sur d'autres propositions.

PAR LE PRÉSIDENT:

2780 Parce que vous comprendrez qu'il est important aussi que le Conseil régional de l'environnement, dans le cadre de leur plan de développement, d'avoir ces informations, je présume, le plus rapidement possible, c'est ça madame Gilbert?

PAR Mme CAROLINE GILBERT:

2785 Bien effectivement, de ce que on a compris tout à l'heure, que le ministère allait nous interpellier à quelque part à l'hiver 2012, bien entendu, si on veut être capable de faire notre mandat de concertation régionale, le plus rapidement on va avoir ces informations-là, plus facile ça va être pour nous d'aller chercher un consensus, comme on a parlé à plusieurs reprises depuis le début des audiences.

2790 Donc ce serait très apprécié de la part du ministère, par l'entremise de la Commission actuellement, d'avoir les informations le plus rapidement possible.

PAR LE PRÉSIDENT:

2795 Madame Bernard?

PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:

2800 Oui. Je crois que le ministère des Ressources naturelles a déjà les territoires d'intérêt, donc c'est une information qu'on peut transmettre.

PAR LE PRÉSIDENT:

2805 Madame Rousseau?

PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:

2810 Oui, nous avons déjà ces territoires-là qu'on a déjà étudiés il y a quelques années.

PAR LE PRÉSIDENT:

2815 Donc est-ce que vous allez communiquer avec le Conseil régional des élus, monsieur Warren est à côté ici, il est pas loin, regardez, il a une belle clé, vous pouvez peut-être l'utiliser!

Donc vous allez...

PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:

2820 Lui transmettre l'information, bien sûr.

PAR LE PRÉSIDENT:

2825 À la Conférence régionale des élus, mais également à la Commission!

PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:

Bien oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2830 Déposer le document.

PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:

2835 D'accord.

PAR LE PRÉSIDENT:

2840 Merci madame Rousseau.

Madame Gilbert, votre seconde question?

PAR Mme CAROLINE GILBERT:

2845 Non, c'était la question que j'avais eue. Les autres questions, les Commissaires, présentement, font un très bon travail; vous posez plusieurs de nos questions qu'on soulève effectivement, donc je me remets à vous, merci.

2850

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup, madame Gilbert.

2855

QUESTIONS DE LA COMMISSION

PAR LE PRÉSIDENT:

2860

Il y a pas d'autres personnes d'inscrites, de toute façon, vous comprendrez que la Commission a encore énormément de questions.

Donc je vais y aller en premier!

2865

Pour les pourvoiries qui sont situées à l'intérieur des réserves de biodiversité projetées, une autorisation sera nécessaire afin qu'elles puissent continuer leur exploitation. Dans un tel cas, des exigences pourraient être associées à une telle autorisation.

2870

Est-ce que vous pourriez nous parlez de ces exigences? Quel type d'exigences serait demandé?

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

2875

En fait, c'est un peu le même principe que pour les baux de villégiature.

Les pratiques existantes vont être autorisées, donc dans le plan de conservation permanent, il va y avoir une autorisation d'usage de pourvoirie tel qu'il est fait présentement. Donc il y aura pas de conditions additionnelles pour l'usage de la pourvoirie.

2880

Par contre, comme on le mentionnait, on va privilégier un suivi des espèces, advenant le cas qu'il y a une espèce qui est en danger, ajuster les mesures de gestion en conséquence, et un peu gérer le développement de cette pourvoirie-là en collaboration avec le MRNF.

2885

Donc s'il y a des demandes d'agrandissement, bien, c'est à ce moment-là qu'on va étudier les différents scénarios et étudier l'impact de ces agrandissements-là sur le milieu.

PAR LE PRÉSIDENT:

2890 Mais les baux de pourvoiries sont donnés par le MRNF, si je comprends bien, je vais aller voir effectivement madame Rousseau là-dessus!

Madame Rousseau, pourriez-vous nous parler de ces baux, j'aimerais ça savoir, moi, ça comprend quoi un bail de pourvoirie? Quelles sont les conditions qui sont assujetties à un tel bail?

2895 **PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:**

Ils ont un territoire délimité, puis ils doivent transmettre au MRNF les prises qu'ils font, que leurs clientèles font.

2900 Ils ont des chalets, des endroits où ils peuvent avoir de la location, puis ils ont des plans d'eau où ils peuvent aussi étudier les espèces qu'il y a dans ces plans d'eau là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2905 OK. Est-ce que c'est possible d'avoir une copie, pouvez-vous déposer une copie d'un bail, mais un bail évidemment vierge?

PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:

2910 Pour les pourvoiries?

PAR LE PRÉSIDENT:

2915 Pour les pourvoiries. C'est sûr que je demanderai pas de me déposer le bail que monsieur a avec vous.

PAR M. CHARLES PINARD:

2920 J'ai aucun problème.

PAR LE PRÉSIDENT:

2925 Est-ce que vous avez des conditions particulières? Ça va peut-être m'aider à formuler les autres questions.

PAR M. CHARLES PINARD:

2930 Écoutez, en partant, un bail de pourvoirie de droits exclusifs, c'est pour neuf (9) ans. À tous les neuf (9) ans, bien, c'est plus vrai maintenant, c'est qu'à chaque année qu'on passe, il se rajoute une année au bail, donc c'est un peu à perpétuité, tout dépendant du propriétaire. Et par la suite, supposons une vente, ça se transmet de façon plus ou moins automatique au futur acquéreur.

2935 Les obligations, bien, la plus grosse obligation qu'on a, c'est de respecter, c'est sûr, les lois du ministère en termes de chasse et pêche et par la suite, en tant que gestionnaire, on doit remettre à la fin de l'année un rapport d'activités qui est rendu maintenant complet, il est autant économique que la récolte qui se fait sur le territoire.

PAR LE PRÉSIDENT:

2940 Et dans le bail donc, est-ce qu'il y a un coût à un bail?

PAR M. CHARLES PINARD:

2945 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2950 Est-ce que vous donnez des redevances annuelles au ministère des Ressources naturelles et de la Faune?

PAR M. CHARLES PINARD:

2955 Oui, exactement. Grosso modo, ça marche par le nombre de kilomètres carrés qu'on a en possession, c'est un grand mot, mais on a l'habitude de le dire comme ça. Exemple, un territoire de cent kilomètres carrés (100 km²) va payer ses droits pour la chasse, pour la pêche, et si jamais c'est une rivière à saumon, comme dans le cas de la rivière Godbout, qui me touche pas, remarquez bien, bien, il y a des droits aussi pour le saumon.

2960 Donc ça marche soit en linéaires pour les rivières ou bien donc en kilomètres carrés pour les territoires.

PAR LE PRÉSIDENT:

2965 Donc madame Rousseau, est-ce que vous pourriez concrètement et monétairement quantifier c'est quoi?

PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:

Monétairement, non. Non, je pourrai pas vous donner plus d'informations, mais je vais pouvoir le faire...

2970

PAR LE PRÉSIDENT:

Ultérieurement?

2975

PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2980

C'est parfait. Donc on attend cette réponse-là.

PAR M. CHARLES PINARD:

2985

Si je peux vous aider! Dans mon cas, je suis pas gêné de le dire, c'est environ deux mille deux cents dollars (2200 \$) par année pour les droits de pêche et les droits de chasse, comme je vous dis, pour cinquante-trois point cinq kilomètres carrés (53,5 km²). C'est environ vingt-sept dollars (27 \$) du kilomètre carré environ.

2990

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci de vos explications, c'est bien!

2995

Est-ce que vous pourriez m'expliquer, madame Rousseau, ce qu'est un bail à des fins commerciales de pourvoirie?

PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:

3000

Un bail à des fins commerciales de pourvoirie, c'est pour finalement une pourvoirie sans droits exclusifs qu'on appelle communément.

Eux, ils ont pas un territoire délimité, ils ont seulement un chalet, un bail, un peu comme un bail de villégiature, sauf que c'est de la villégiature commerciale.

3005 C'est qu'ils peuvent faire de la location de chalet, puis ils amènent leur clientèle sur le territoire libre forestier, ordinaire, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

3010 Puis les exigences gouvernementales qui sont liées à un bail comme ça, ce serait quoi exactement?

PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:

3015 Je sais pas, dépendant pour la faune, mais nous, on n'a pas d'exigences spécifiques.

Mais pour la faune, je sais pas s'ils doivent transmettre des données, là. J'imagine que oui, parce qu'ils ont quand même un droit commercial.

3020 Mais je vais quand même donner ces informations-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

Excellent.

3025

PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:

Mais je dirais qu'il y a un suivi aussi qui se fait, mais je vais valider cette information.

3030 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Puis un tel bail, est-ce que ça a une durée, comme monsieur disait tantôt, une durée de neuf (9) ans? Monsieur Pinard, lui, a neuf (9) ans, mais pour un bail à des fins commerciales, est-ce que c'est la même durée?

3035

PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:

Je sais pas, je pourrais pas vous dire. Mais je sais qu'il peut pas faire un changement de bail, comme mettons pour une villégiature privée.

3040

Quand il est établi pour un bail commercial, s'il veut changer, mettons qu'il voudrait vendre son chalet, il peut pas le vendre à un privé, il faut que ce soit vendu comme pour la même utilisation. Sinon, il faut qu'il arrête son bail, puis qu'il y ait un nouveau bail d'émis, puis il y a

3045 certains secteurs où il pourra pas y avoir de bail de villégiature privée. À ce moment-là, il perdrait son droit.

PAR LE PRÉSIDENT:

3050 Merci madame Rousseau.

Madame Parent.

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

3055 J'aurais quelques questions concernant l'aménagement du territoire, d'abord au MDDEP!

Le CRÉ a reçu le mandat d'établir des pistes pour motoneige et VTT, est-ce qu'il y a une compatibilité avec les aires protégées et avec les aires de connectivité également?

3060 **PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

En ce qui a trait aux voies de communication de la motoneige et VTT, c'est un peu la même optique que les baux de villégiature et les pourvoiries. Donc s'il y a des sentiers existants, ils sont tolérés.

3065 Par contre, le développement de nouveaux sentiers, à part des cas exceptionnels, n'est pas jugé compatible, mais peut toutefois être autorisé dans des cas exceptionnels.

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

3070 Vous avez dit n'est pas jugé incompatible?

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

3075 Est jugé incompatible.

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

3080 D'accord, merci.

Du côté de monsieur Warren, est-ce qu'il y a quelque chose qui est en marche de ce côté-là?

PAR M. CHARLES WARREN:

3085

Effectivement, il y a eu présentation au conseil d'administration de la Conférence de projets concernant les véhicules hors route, soit les motoneiges ou les VTT – j'ai pas le bon terme tout à fait, par contre, je pourrai transmettre – il y a des projets, il y a des choses existantes, mais des projets pour couvrir l'ensemble du territoire qui vont impliquer du développement, entre autres en Basse-Côte-Nord et dans d'autres secteurs de notre vaste territoire, qui sont plus des projets.

3090

Ça fait que je pourrai le déposer si requis.

PAR LE PRÉSIDENT:

3095

Est-ce qu'à ce moment-là, monsieur Warren, vous travaillez avec l'Association touristique régionale de Manicouagan, est-ce que vous travaillez de concert, parce que si on parle de développement de circuits de motoneige ou de circuits de VTT, je présume que c'est intéressant pour l'Association touristique régionale de Manicouagan, est-ce que vous travaillez de concert avec eux là-dessus sur un tel projet?

3100

PAR M. CHARLES WARREN:

Malheureusement, c'est un comité particulier, un comité qui est consultatif, qui a plusieurs utilisateurs, peut-être que madame Otis pourrait nous confirmer s'ils en font partie.

3105

Je pourrai fournir la liste des membres, je l'ai pas actuellement.

PAR LE PRÉSIDENT:

3110

Madame Otis, est-ce que vous faites partie de ce comité?

PAR Mme KARINE OTIS:

Alors monsieur le Président, pendant que vous posiez la question, j'analysais les cartes, on parle bien de la création de sentier régional de VHR sur le territoire?

3115

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, et également de motoneige.

3120

PAR Mme KARINE OTIS:

3125 VHR, incluant les motoneiges et les quads. Effectivement, l'ATR est partie prenante dans ce dossier-là.

3130 On a en fait coordonné les travaux de la table pendant près de trois (3) ans et on en est venu récemment à une position régionale, à l'effet que la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord et la Table de concertation sur les véhicules hors route de la Côte-Nord désirent se doter d'un réseau de sentiers permanents de VHR.

3135 Actuellement, les sentiers de VHR, je parle de l'ensemble des VHR, traversent des territoires municipalisés en très très grande partie, donc il faudrait voir si ça traverse certaines aires protégées, mais a priori, j'aurais tendance à penser que non.

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, merci madame Otis.

3140 Madame Parent.

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

3145 Est-ce que dans les futures aires protégées, il y a déjà eu des activités industrielles qui n'existent plus aujourd'hui?

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

3150 Si ce n'est, madame la Commissaire, que certains secteurs de coupe forestière, pas à notre connaissance, non.

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

3155 Je vous remercie. Du côté du MRNF, est-ce que vous avez de l'information à ce niveau-là?

PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:

3160 Non, je crois qu'à part l'exploitation forestière puis l'exploitation de la ressource faunique, il y a pas d'autres droits qui ont été accordés dans ces secteurs-là.

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

Merci.

3165 **PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

Toujours en lien avec, la question s'adresse à l'Association touristique, on sait que le gouvernement a annoncé des objectifs pour le Plan Nord en termes de développement touristique, est-ce que les aires de biodiversité seront mises à profit pour l'atteinte de ces objectifs?

3170

Est-ce que vous avez déjà commencé à envisager une mise en valeur? Ou comment êtes-vous associés à la mise en valeur des aires protégées puis des activités qui pourraient s'y réaliser?

PAR Mme KARINE OTIS:

3175

C'est bien évident que dans la stratégie touristique du Plan Nord, les aires protégées apparaissent comme un atout pour les régions nordiques.

3180

Concrètement dans la mise en valeur de ces aires protégées là, il y a pas de projets concrets à l'horizon. Bien sûr, ce que la stratégie du Plan Nord préconise, c'est beaucoup des infrastructures d'accueil, de l'hébergement et aussi des projets d'amélioration des pourvoiries existantes.

3185

Ils vont aussi axer leurs interventions sur des produits de destination nature, culture. Donc on peut envisager que les Monts Groulx, par exemple, qui sont une réserve de biodiversité, déjà fréquentés par une clientèle touristique, seront davantage mis en valeur et que l'offre, dans certaines aires protégées comme celle-là, sera davantage structurée aussi.

PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:

3190

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

3195

Je vais aller voir du côté du MRNF! Quelles sont les contraintes et les droits de chasse et de pêche des Autochtones et Non-Autochtones, que ce soit exclusif ou non?

Est-ce qu'il y a des contraintes à ça, pour les Autochtones et Non-Autochtones?

3200 **PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:**

Aux aires protégées, non, ils peuvent continuer leurs activités traditionnelles.

3205 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien en fait, c'est sur les territoires des réserves, peu importe, ils peuvent continuer leurs activités?

3210 **PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:**

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

3215 OK. Mais les Non-Autochtones, eux, ne peuvent pas, c'est ça?

PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:

Sur les aires protégées?

3220 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui.

3225 **PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:**

Oui, ils peuvent continuer. Seulement sur les réserves écologiques, si je me trompe pas!

PAR LE PRÉSIDENT:

3230 Et sur le territoire des réserves à castor Bersimis, Roberval et Saguenay, est-ce que les Non-Autochtones peuvent...

PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:

3235 Ils ont pas des droits de trappage, mais c'est réservé pour les Autochtones sur la Réserve de Bersimis, sauf Saguenay, oui, mais je parle de la Réserve de Bersimis. Bersimis, c'est seulement les droits autochtones.

3240 Les autres réserves à castor, il y a des droits qui sont délivrés par le MRNF, des droits de piégeage.

PAR LE PRÉSIDENT:

3245 Donc autrement dit, Roberval et Saguenay, un Non-Autochtone peut avoir des droits de piégeage?

PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:

3250 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est ça?

3255

PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:

Oui.

3260

PAR LE PRÉSIDENT:

Intéressant! Au niveau du MDDEP, est-ce que vous avez un échéancier pour pouvoir confirmer finalement le statut permanent des huit (8) projets à l'étude?

3265

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

Bien, les cas précédents suite aux audiences nous démontrent que tout est dépendant des négociations par la suite pour aller de l'avant avec les recommandations du Bureau d'audiences publiques. Donc c'est extrêmement variable en fonction de la complexité des propositions d'agrandissement ou des agrandissements recommandés plutôt.

3270

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça veut dire qu'effectivement, vous tenez compte du rapport du BAPE, c'est ça?

3275

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

Tout à fait.

3280 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et des recommandations du BAPE également.

3285 **PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

Et même que pour nous, c'est un outil de travail essentiel pour aller de l'avant avec le statut permanent.

3290 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je suis content que vous l'ayez dit, parce qu'ils vont travailler! Merci monsieur Boisjoly.

Madame Parent.

3295 **PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

3300 Je vais changer de sujet complètement! On parle beaucoup de changements climatiques. Est-ce que vous avez tenu compte de cette variable dans la sélection des aires protégées ou même juste dans vos réflexions concernant leur position, les aires de connectivité également, parce qu'on sait que le cheptel peut bouger en fonction des climats, en fonction des changements, alors j'aimerais avoir votre position à ce niveau-là.

PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:

3305 Je vais commencer à répondre et je vais laisser Dominic compléter s'il a d'autres choses à ajouter!

3310 Je vous dirais que oui, les changements climatiques font partie des éléments que nous considérons dans l'évolution des aires protégées du dossier de la conservation. D'ailleurs, en ce moment, on fait partie, on a une recherche avec le consortium Ouranos justement sur les changements climatiques, et dans le cadre de cette recherche-là, il y a des études, des doctorats, des maîtrises qui vont se faire sur le sujet des changements climatiques en fonction des aires protégées.

3315 Donc oui, c'est un élément qui nous préoccupe et pour lequel on commence à réfléchir et pour lequel on a des associations avec Ouranos et l'Université Laval.

Dominic, est-ce que tu veux compléter?

3320 **PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

Oui, je dirais que justement, le principe de la représentativité, un des objectifs, c'est justement de se prévaloir contre les effets néfastes des changements climatiques et de même qu'une bonne répartition spatiale qui est un objectif aussi de la stratégie sur les aires protégées.

3325

Parce que d'avoir un gradient d'aires protégées du nord au sud peut permettre une certaine forme d'adaptation aux changements climatiques et bien sûr, il y a une grande importance pour la connectivité, et les études qui vont être faites par le MDDEP en termes de connectivité vont tenir compte notamment des changements climatiques et de la migration des espèces par rapport aux changements climatiques.

3330

C'est pour ça que je vous dis que la connectivité, c'est quelque chose de très très très complexe qui prend en compte beaucoup de facteurs.

3335 **PAR LA COMMISSAIRE PARENT:**

Est-ce que dans l'avenir, on peut entrevoir la possibilité que les aires de connectivité pourraient être variables, pourraient être flexibles?

3340 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Modifiables dans le temps.

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

3345

Oui, est-ce que ce serait quelque chose d'envisageable?

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

3350

Bien, tout à fait. C'est pas nécessairement des aires protégées, comme on le mentionnait. Ces territoires-là, ça pourrait être des formes d'aménagement qui favorisent la connectivité, dans ce sens-là être modifiables. Mais là, on parle vraiment en termes hypothétiques.

3355

Comme je disais, ça dépend des espèces. Donc peut-être que pour telle espèce, certains paramètres pourraient être modifiables alors que pour d'autres, ça devrait être fixe. C'est à étudier.

On n'en est pas là du tout présentement.

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

3360

Merci. Oui madame Bernard!

PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:

3365

Je rajouterai juste une chose, comme dit Dominic, je veux dire, il y a les aires protégées, mais il y a toutes sortes de mesures aussi pour assurer la protection puis la conservation.

3370

Donc il y a pas seulement les aires protégées qui peuvent rencontrer les objectifs de protection de biodiversité, il y a toutes les autres mesures d'aménagement du territoire, l'aménagement de la forêt.

Donc je pense que les aires protégées sont un outil, mais il y a peut-être d'autres outils à développer pour s'assurer d'une meilleure protection de la biodiversité.

3375

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

Merci.

PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:

3380

On comprend que vous disposez pas de programme actuellement d'intervention et de surveillance dans les aires protégées. Vous avez pas un programme systématique d'intervention et de surveillance dans les aires protégées.

3385

Tout à l'heure, vous faisiez allusion aux discussions qui sont en cours avec le MRNF pour ce qui est de déterminer un certain rôle aux agents de conservation de la faune. Quel serait le contenu d'un programme d'intervention et de surveillance dans les réserves de biodiversité projetées?

3390

PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:

Oui monsieur le Commissaire, il y a une entente qui vient, une entente administrative qui vient d'être signée avec le ministère des Ressources naturelles, pour l'utilisation des agents de la faune, pour le contrôle et le suivi dans des réserves de biodiversité et les réserves aquatiques.

3395

Il y a déjà eu une entente semblable qui s'appliquait auparavant seulement pour les réserves écologiques et pour les espèces vulnérables et menacées.

3400 Donc la nouvelle entente qui vient d'être signée entre les deux (2) ministères porte maintenant, ça a été élargi, aux réserves de biodiversité et aquatiques. Et il y a un certain nombre d'heures de contrôle qui sont consacrées par les agents de la faune dans des réserves, dans des territoires dans les aires protégées qui sont plus près des populations ou qui risquent d'être plus utilisées.

3405 Donc il y a, je vous dirais que c'est un nombre d'heures, je crois que c'est deux cent vingt (220) heures, deux cent soixante-quinze (275) heures allouées à cinq (5) territoires de la Côte-Nord pour faire de la surveillance et du contrôle par les agents de la faune.

3410 Et ça vient s'ajouter, ces deux cent soixante-quinze (275) heures, un cent soixante-quinze (175) heures additionnelles pour le contrôle et le suivi des réserves écologiques, toutes les réserves écologiques de la Côte-Nord.

3415 Donc pour nous, c'est une avancée, on a maintenant la participation et la collaboration des agents de la faune pour le contrôle et le suivi.

PAR LE PRÉSIDENT:

 Juste une petite question, madame Bernard, pour clarifier!

3420 Est-ce que ces heures-là qui sont allouées le sont juste en période estivale ou c'est sur l'année au complet, donc il peut y en avoir en hiver également?

PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:

3425 C'est sur toute l'année, il y a pas de période spécifique de prévue à l'entente.

PAR LE PRÉSIDENT:

 C'est sur l'année?

3430

PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:

 C'est sur l'année.

3435

PAR LE PRÉSIDENT:

 D'accord, merci. Monsieur Bergeron.

PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:

3440

Oui, est-ce que ce serait possible de déposer l'entente qui est intervenue?

PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:

3445

Écoutez, je vais vérifier si on peut la déposer, je vous reviens.

PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:

3450

OK. Compte tenu du nombre d'heures que vous nous avez déjà identifié, est-ce qu'il y a aussi un plan d'intervention formel qui appuie exactement comment vont être réparties les interventions et ce, évidemment, sans dévoiler quoi que ce soit, mais est-ce qu'il y a quand même un plan de travail qui est déterminé à l'avance pour diviser ces heures-là?

PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:

3455

Bien, il y a des dispositions de l'entente qui disent comment les agents de la faune vont visiter et procéder au contrôle et suivi.

3460

Dans l'entente, disons que je possède pas tous les détails, mais je pourrais vous revenir et vous déposer l'entente.

PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:

3465

S'il vous plaît. Une question bien concrète!

3470

Vous avez identifié que le Centre de contrôle environnemental du Québec est le répondant en quelque sorte s'il y a des plaintes, est-ce que vous savez s'il y a déjà eu des plaintes qui ont été acheminées au Centre de contrôle environnemental en lien avec les aires protégées ou les aires protégées projetées que vous nous proposez aujourd'hui?

PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:

À ma connaissance, je vais laisser madame Gauvreau vous répondre.

3475

PAR Mme MARIE-CHANTALE GAUVREAU:

À ma connaissance, non, mais je pourrais m'informer pour savoir s'il y a déjà eu des plaintes à ce niveau-là puis vous revenir.

PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:

3480

Merci. Peut-être un autre sujet! Vous avez abordé la connectivité tout à l'heure, puis c'est un peu en lien avec évidemment un meilleur contrôle, puis pouvoir assurer effectivement les corridors de connectivité.

3485

Vous parlez dans votre document de porter une attention particulière à entre autres la circulation des motoneiges, puis vous souhaitez sensibiliser les utilisateurs, est-ce que vous avez déjà, dans vos cartons, un plan de sensibilisation?

3490

Et comment pensez-vous l'opérationnaliser, qui pensez-vous interpeller pour assurer une meilleure compréhension pour les gens qui circulent sur le territoire, de façon à assurer une certaine garantie de quiétude dans les corridors de connectivité?

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

3495

En fait, monsieur le Commissaire, le plan serait issu du guide des bonnes pratiques dont on mentionnait tout à l'heure les travaux, l'avancement des travaux.

3500

Et en ce qui a trait à qui appliquerait ces plans de sensibilisation, bien, je pense notamment aux pourvoyeurs impliqués dans les aires protégées, parce que dans les cas qui nous intéressent, là où il y aurait cette problématique-là, il y a des pourvoiries sur place.

3505

En fait, ce qu'on vise, c'est de pas nécessairement interdire l'utilisation de la motoneige, mais advenant par exemple qu'on cible qu'un secteur est plus utilisé par le caribou forestier, est davantage utilisé par le caribou forestier, travailler avec le pourvoyeur pour trouver un sentier alternatif et sensibiliser les utilisateurs à peut-être avoir des modes de pratique de motoneige respectueux de la bête en tant que telle.

Donc c'est dans ce sens-là qu'on prévoit travailler.

3510

PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:

Madame Otis, est-ce que vous avez déjà abordé ce genre de question là avec les pourvoyeurs quant à une meilleure sensibilisation, pour ce qui est de la circulation sur les territoires?

3515

PAR Mme KARINE OTIS:

À ma connaissance, non. Peut-être que monsieur Pinard pourrait m'informer là-dessus.

3520 On a eu des échanges par rapport au PRDIRT en 2009 et 2010 alors qu'on siégeait en compagnie de la CRÉ et de la Fédération des pourvoires, de l'Association des pourvoires là-dessus, mais c'est pas des discussions qui ont mené à des consensus, pour reprendre un mot qu'on utilise beaucoup aujourd'hui.

PAR LE PRÉSIDENT:

3525 Monsieur Pinard, on vous écoute.

PAR M. CHARLES PINARD:

3530 Dans ce contexte-là, on vient de faire une demande officielle à la CRÉ pour se faire inclure actuellement au sein du Comité des VHR et donc incessamment, lorsqu'il y aura, c'est une table qui se rencontre de façon annuelle, je pense, donc lors de la prochaine rencontre, on va commencer à s'intégrer au processus, là.

3535 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Pinard.

3540 Je vais revenir à vous, madame Otis! Tantôt, vous avez dit que vous étiez en train de regarder pour réaliser des chemins ou des sentiers de motoneige, etc.

Comment on fait, parce que s'il y en a qui vont dans des pourvoires, les sentiers de motoneige, parce que tantôt, vous nous avez dit qu'il y en avait pas dans les aires protégées, sauf que monsieur, bientôt, probablement, souhaite être à l'intérieur, c'est ça?

3545

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

Il est déjà en partie à l'intérieur.

3550 **PAR LE PRÉSIDENT:**

3555 Il est en partie à l'intérieur, donc comment vous allez faire pour répondre finalement à monsieur Pinard, dans le sens où dans sa pourvoirie, il veut bien recevoir des motoneigistes, parce que, bon, c'est intéressant, il y en a beaucoup qui circulent, et avec votre plan de développement des sentiers de motoneige, comment vous allez intégrer tout ça?

PAR Mme KARINE OTIS:

3560 Alors l'ensemble de la planification qui se fait en termes de VHR sur la Côte-Nord se fait en
partenariat avec plusieurs intervenants. L'Association des clubs de motoneige de la Côte-Nord, la
3565 Fédération des clubs de motoneige de la Côte-Nord, la Fédération des clubs quads de la Côte-
Nord, les MRC, les deux (2) ATR de la Côte-Nord, la CRÉ, MTQ, en tout cas, bref, tout le monde
est là, et d'abord, on se base d'abord et avant tout sur la fameuse TQ-3, donc vraiment le sentier
de VHR provincial qui est existant.

3570 Les contraintes qu'on a sur la Côte-Nord actuellement, c'est en termes de distance et
d'entretien des sentiers. On a tellement un vaste territoire que l'entretien des sentiers est difficile à
faire pour les clubs de motoneige.

3575 Dans le fond, l'entretien des sentiers se fait par des bénévoles qui sont membres des clubs
de motoneige, et donc, on a plusieurs contraintes comme ça, entretien des sentiers, distance à
parcourir, gestion de risques, entrecouplement avec la 138 à plusieurs endroits, nécessité de faire
des ponceaux par-dessus des rivières.

3580 Nous, nos enjeux sont ceux-là. Dans d'autres régions, c'en est d'autres.

3585 Alors si par exemple, l'Association des pourvoiries de la Côte-Nord intègre la Table VHR, il y
aurait absolument aucun problème à ça, bien qu'on les représente via l'Association touristique,
mais il y aurait aucun problème.

3590 Dans le fond, ce qui pourrait être développé pour amener des motoneigistes à faire des
expéditions hivernales en pourvoiries, ce serait des sentiers de nature un peu plus locaux. Et donc
à ce niveau-là, c'est les clubs de motoneige qui ont juridiction sur les sentiers locaux et qui
décident si oui ou non, ils vont entretenir ce sentier-là.

3595 Alors c'est pas nécessairement du ressort de l'ATR, de la CRÉ ou d'intervenants régionaux.

PAR LE PRÉSIDENT:

3590 Monsieur Pinard, est-ce que vous êtes en bons termes avec les associations de
motoneigistes?

PAR M. CHARLES PINARD:

3595 Écoutez, pour répondre à la question, nous, pourquoi on a fait une demande, la demande vient de chez nous de toute façon, c'est qu'on n'a pas été invités. Peut-être qu'à l'époque, on l'avait été, mais actuellement, c'est hors des aires protégées projetées.

3600 Mais on a déjà un certain semblant de conflit avec la table actuellement, mais dans un tout autre coin, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

3605 Mais avec les associations, parce que madame Otis vient de nous dire que c'est des associations vraiment de clubs de motoneige qui font l'entretien, est-ce que vous allez avoir des pourparlers avec ces gens-là pour vous assurer...

PAR M. CHARLES PINARD:

3610 Bien, c'est sûr que oui, parce que comme je vous dis, dans le cas de la TQ-3 particulièrement, actuellement, il faut régler un conflit qu'on a actuellement par rapport à l'élaboration d'un changement de parcours.

3615 Éventuellement, si on parle de boucles régionales, parce que c'est ça qui nous manque cruellement sur la Côte-Nord, de faire des boucles, c'est ça qui attire le plus de touristes, c'est sûr qu'éventuellement, il va falloir pénétrer le territoire et donc aller au nord du fleuve, et non pas le longer comme on fait actuellement.

3620 Et là, à ce moment-là, c'est sûr que, exemple, le beau coin, si on peut dire, anciennement, comme on passait par le lac Dionne, donc un autre pourvoyeur, et on redescendait vers Godbout, donc actuellement, ça, ça va être dans une aire protégée. Là, il va falloir qu'on rentre en négociation entre les clubs, le club local, le pourvoyeur et éventuellement la table.

PAR LE PRÉSIDENT:

3625 Et également les ministères?

PAR M. CHARLES PINARD:

3630 Et les ministères concernés bien entendu!

PAR LE PRÉSIDENT:

3635 Parfait, merci. J'ai juste une dernière question sur les motoneigistes!

Il existe, je crois, des sentiers hors piste qui se rendent jusqu'à Fermont, comment vous allez gérer ça, monsieur Boisjoly?

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

3640 Bien, les sentiers hors piste, en fait, c'est pas considéré comme des sentiers, puisqu'il y a pas de déboisement en tant que tel. Donc dans les réserves de biodiversité, la libre circulation est permise sur le territoire.

3645 Donc à moins qu'un sentier hautement fréquenté soit identifié comme tel et mette en danger une certaine forme de biodiversité, qu'on pense au caribou par exemple, bien, on prévoit pas de mode d'action particulier en ce qui a trait aux sentiers hors piste.

PAR LE PRÉSIDENT:

3650 Merci monsieur Boisjoly. Monsieur Bergeron!

PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:

3655 Peut-être complémentaire à la question de monsieur Lafond!

Est-ce que vous avez un portrait de la fréquentation justement de ces sentiers hors piste?

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

3660 Pour l'instant, les sentiers hors piste qu'on a répertoriés au sein du document de consultation, c'est une utilisation, on parle de deux-trois (2-3) fois par hiver. Il faut comprendre que c'est des sentiers extrêmement difficiles.

3665 C'est des gens qui partent en expédition, qui font des campements avec des tentes prospecteurs. Donc c'est pas des sentiers à haute fréquentation, et je crois pas qu'ils vont le devenir à court terme. C'est vraiment pour motoneigistes experts.

PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:

3670 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

3675 Je vais y aller avec une autre question! L'identification des secteurs sensibles, bon, ou de grande valeur écologique, un ou l'autre, des réserves projetées, est-ce que ça a été réalisé?

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

3680 Il y a un cas présentement qui a été réalisé. En fait, la réserve de biodiversité qui est la plus avancée ici, c'est la Réserve de biodiversité Uapishka, les Monts Groulx, et il a été déterminé principalement par avis de botanistes et par mesure de précaution, que la zone en haut de huit cents mètres (800 m) d'altitude était sensible, et donc il y a une espèce de zonage qui a été réalisé en fonction de ça pour, notamment, interdire la motoneige en haut de huit cents mètres (800 m) d'altitude.

3685

Donc c'est un exemple concret d'identification.

PAR LE PRÉSIDENT:

3690 Ça, c'est aux Monts Groulx. Maintenant, est-ce que le ministère entend quand même continuer à avoir des zonages différents pour les autres aires protégées, celles qui sont à l'étude présentement, si on regarde ce qui a été fait aux Monts Groulx?

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

3695

Pour ce qui est des aires protégées présentement, il y a deux (2) aires candidates à une certaine forme de zonage, et c'est les deux (2) aires où on retrouve particulièrement le caribou forestier, soit la Réserve de biodiversité du lac Godbout et du lac Plétiipi, les réserves de biodiversité.

3700

Par contre, on n'a pas présentement les connaissances assez fines sur l'utilisation de l'habitat par le caribou dans ces secteurs-là pour délimiter actuellement ces zones-là. Par contre, on se garde cette porte-là ouverte.

3705

C'est possible de modifier en tout temps un plan de conservation pour ajouter un zonage comme ça.

3710

Et c'est important de savoir que notamment dans le cas de la Réserve de biodiversité du lac Berté, il y a présentement des colliers GPS installés sur les caribous qui utilisent ce secteur-là, donc dans un avenir rapproché, on va être en mesure de plus cibler les secteurs utilisés de façon intensive.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Boisjoly. Madame Parent.

3715

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

Au sujet des possibilités forestières, madame Bertrand, le projet Portrait du territoire 2013 et plus, est-ce que vous pourriez nous indiquer qu'est-ce qu'il y a, qu'est-ce qu'il va y avoir là-dedans?

3720

PAR Mme LUCIE BERTRAND:

Avez-vous une question par rapport à une UAF en particulier, une unité d'aménagement?

3725

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

Général.

PAR Mme LUCIE BERTRAND:

3730

Général. Pour les portraits forestiers qu'on prépare, les portraits du territoire qu'on prépare, en vue des calculs pour 2013-2018, ce qu'on a là-dedans, c'est une description, en fait c'est vraiment descriptif des statistiques forestières et autres par rapport à l'utilisation du territoire, par rapport à la quantité de forêt de tel âge par exemple, dans telle situation.

3735

Dans ces portraits-là, parce que si je prends pour les calculs 2008-2013, les cartes de calculs étaient pas complètes. Je veux dire par exemple, comme la Réserve de biodiversité de Matamec, c'est un trou dans la carte, on n'a pas de données, aucune information là-dessus.

3740

Donc on a tout rebâti les cartes. Et les portraits qu'on a faits sont encore en évolution, c'est des documents de travail pour l'instant, mais ça nous donne un portrait de ce qui contribue, en termes de territoire, à la possibilité forestière, et ce qui est déjà protégé.

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

3745

Donc c'est la possibilité forestière en termes d'exploitation?

PAR Mme LUCIE BERTRAND:

3750

Vous retrouvez pas là-dedans la possibilité forestière. C'est la description du territoire qui contribue à la possibilité forestière et qui ne contribue pas.

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

Puis quand vous dites possibilité forestière, c'est au niveau...

3755

PAR Mme LUCIE BERTRAND:

C'est la quantité de bois qui peut être récoltée annuellement sur un régime de rendement soutenu.

3760

PAR LA COMMISSAIRE PARENT:

OK, je vous remercie.

3765

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous pourriez déposer ce document, ce portrait-là, ou c'est confidentiel?

PAR Mme LUCIE BERTRAND:

3770

C'est pas confidentiel parce que les travaux du Bureau du forestier en chef sont accessibles.

Par contre, ce sont des documents qui sont en évolution et qui sont pas accompagnés nécessairement d'explications complètes. Donc moi, j'ai pas d'objection, le Bureau non plus, à les déposer. Je vais seulement faire mettre une mention "document de travail".

3775

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait. Donc vous allez le déposer. Si jamais nous avons des questions supplémentaires, bien à ce moment-là, nous vous les enverrons par écrit.

3780

PAR Mme LUCIE BERTRAND:

Parfait.

3785

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci madame Bertrand. Monsieur Bergeron.

3790 **PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

Oui, une autre question qui s'adresse au ministère du Développement durable. Dans votre document de présentation, vous dites qu'un suivi de l'état du milieu naturel entre le moment de la réserve projetée obtient son statut permanent de réserve et à différents moments aura cours, donc ça veut dire que vous allez faire un genre de bilan du milieu naturel.

3795

C'est quoi la fréquence que vous prévoyez mettre à jour ce bilan?

3800 **PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

Le suivi du milieu naturel, monsieur le Commissaire, demande bien sûr énormément de ressources, donc je vous dirais que la fréquence dépend pas de nos objectifs, mais des ressources qui vont être allouées à ça.

3805

Mais aussi, je parlais du partenariat avec FloraQuebeca, on entend développer plus de partenariats possibles, non seulement avec des botanistes, mais des ornithologues, des entomologues, etc., pour compléter un peu, au moins l'état zéro suite à la création des réserves permanentes, pour avoir une idée la plus précise de la biologie du territoire.

3810 **PAR LE COMMISSAIRE BERGERON:**

Merci.

3815 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Dans votre document PR1, en fait celui qu'on a codifié PR1, à la figure 10, on voit que la contribution des aires protégées retenues par classe d'ensembles physiographiques est représentée comme étant faible, moyenne ou forte.

3820

Donc c'est à la page 23 de votre document, figure 10 page 23.

Comment la contribution des aires protégées par classe d'ensembles physiographiques est-elle réalisée?

3825 **PAR M. DOMINIC BOISJOLY:**

En fait, c'est un peu comme je vous parlais tout à l'heure concernant le cadre écologique de référence. Pour chaque ensemble physiographique, il y a une évaluation des types de relief associés à un type de dépôt, et comme ça, on a un pourcentage de chaque association comme ça,

3830 et on regarde les aires protégées existantes, à quel point elles permettent de protéger un échantillon représentatif de ces différentes classes là, en fonction d'un objectif.

3835 Dans ce cas-ci, ce fut effectué dans l'optique d'un objectif de huit pour cent (8 %). Donc tout ce que cette carte-là dit, c'est: est-ce que huit pour cent (8 %) de chaque ensemble physiographique est protégé de façon très statistique!

3840 Parce que ce qui est important de concevoir, c'est que c'est pas uniquement le pourcentage de chaque ensemble physiographique, de chaque association relief et dépôt qui est important, mais leur assemblage. C'est-à-dire que si on a un pour cent (1 %) un peu partout de chaque classe d'association, c'est pas la même chose que d'avoir huit pour cent (8 %) dans la même aire protégée.

3845 Donc l'analyse de carences qu'on est en train de réaliser présentement pour la Côte-Nord, dans le but des atteintes de l'objectif du douze pour cent (12 %) va être beaucoup plus précise et va tenir compte de cette spatialisation de la contribution de chaque aire protégée.

Alors que là, c'est simplement une addition du pourcentage de chaque type d'association.

3850 C'est un peu complexe à expliquer comme ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

3855 Mais autrement dit, il va y avoir quand même plusieurs autres paramètres qui éventuellement seront utilisés pour en arriver à déterminer si c'est faible, moyen ou fort, exact?

PAR M. DOMINIC BOISJOLY:

Exact.

3860 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et ces types de paramètres là, je pense que vous en avez parlé quand même un petit peu, donc on est au fait et nous, on va avoir beaucoup de lecture à faire de toute façon!

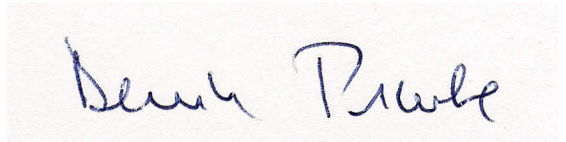
3865 Il est déjà quatre heures trente (4 h 30), on va arrêter pour l'instant, et on va continuer ce soir à sept heures (7 h). Merci.

3870

SÉANCE AJOURNÉE AU 14 DÉCEMBRE 2011 À DIX-NEUF HEURES (19 H)

3875

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifiée sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

A handwritten signature in blue ink, reading "Denise Proulx". The signature is written in a cursive style and is positioned above the printed name.

DENISE PROULX, s.o.

3880